

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2388

5 septembre 2014

SOMMAIRE

Almaro Holding S.ASPF114582	Generali North American Holding S.A 114624
Chalktech s.àr.l	Generation Investment Management S.à
Coral Rock S.A114586	r.l
Enovos International S.A114624	GE RN Russia Holdings S.à r.l114582
Fashion House Group S.à r.l114578	GE UK FINANCING (Luxembourg) S.à r.l.
FIA-NET Europe	114583
Finext Funds Luxembourg SICAV-SIF114578	GIB Group International114584
Fintrade S.à r.l	Gienah S.A
Fiscam S.à.r.l	G.L. et F. Simone & Fils Immobilière114579
Fisc & Consult s.à r.l	Great Hoard Holdings S.à r.l114580
Flira S.àr.l	Green Construct Consulting114583
FLOBONA Co Limited	Greenoak Us Eu Parallel GP S.à r.l 114590
Frescan Capital114579	Helio Charleroi Finance S.A114585
Fulin Investments S.à r.l	Immobilière One S.A114584
Gamma32 S.A., SPF114583	Innova GTS Holding S.à r.l114584
Gaspars' S.à.r.l	Kansas Luxco Sàrl114578
Gaspars' S.à.r.l	Lufkin Industries Europe Holdings S.à r.l.
G.B.UGesellschaft für Beratung und Un-	114582
ternehmensentwicklung S.A	Mobility Invest
Gemini Logistics S.à r.l	Monitchem Holdco 1 S.à r.l
General Electric International Japan In-	Parvadomus S.A114581
vestments I S.à r.l	PBG Soda Can Holdings S. à r.l114581
General Electric Services Luxembourg S.à	Picanha Grill S.à r.l114580
r.l	Piwa114581
Generali European Retail Investments	Planalto S.A
-	DEComm Saul Hannover EAD? SCS 114595



FIA-NET Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 160.401.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014091050/9.

(140108161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

Fashion House Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 156.924.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014091041/9.

(140107992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

Finext Funds Luxembourg SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 181.461.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 68820 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014091054/11.

(140108578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

Fiscam S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 24, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 48.733.

Extrait du procès-verbal d'une réunion de la gérance tenue au siège social le 12 juin 2014

Il résulte de cette assemblée générale:

De transférer le siège social de la société FISCAM Sàrl à partir du 24 juin 2014 au 24 Bohey, L-9647 Doncols (Winseler).

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014091057/11.

(140108721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

Kansas Luxco Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 175.270.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 1 ^{er} Juillet 2014.

Kansas Luxco S.à r.l.

M.P. Galliver

Manager

Référence de publication: 2014094923/14.

(140112452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.



Fintrade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 114.947.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014091055/9.

(140107937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

Fisc & Consult s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 12-14, rue de Strasbourg. R.C.S. Luxembourg B 150.212.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014091056/9.

(140108263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

Frescan Capital, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 153.986.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2014091062/10.

(140108897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

G.L. et F. Simone & Fils Immobilière, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 63.020.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014091067/10.

(140108672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

Chalktech s.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 131.473.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement du 5 juin 2014, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale a déclaré dissoute et ordonné la liquidation de la société CHALKTECH S.à r.l., avec siège social à L-8008 Strassen, 134 route d'Arlon, dénoncé en date du 11 juin 2008. Ce même jugement a nommé juge-commissaire Mme Anita LECUIT, juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Françoise NSAN-NWET, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Françoise NSAN-NWET.

Référence de publication: 2014093548/16.

(140112032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.



Flira S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 90.597.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014091059/9.

(140107771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

FLOBONA Co Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 99.886.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014091060/9.

(140107827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

Great Hoard Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 169.110.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27. Juin 2014.

Référence de publication: 2014091088/10.

(140108363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

Fulin Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.475.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Fulin Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014091064/11.

(140108846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

Picanha Grill S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2521 Luxembourg, 11, rue Demy Schlechter.

R.C.S. Luxembourg B 170.558.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire du 1 ^{er} juillet 2014, a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

1. la société sera engagée en toutes circonstances par la seule et unique signature du gérant, Monsieur MAIA Francisco Ernilson.

Et lecture faite.

M. MAIA Francisco Ernilson

Le gérant

Référence de publication: 2014095154/15.

(140113179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.



Parvadomus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 95.049.

Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARVADOMUS S.A.

Robert REGGIORI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014095130/12.

(140112892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

Piwa, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1243 Luxembourg, 39, rue Felix de Blochausen.

R.C.S. Luxembourg B 21.082.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 2 février 2014

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à L-1243 Luxembourg, 39, rue Felix de Blochausen.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014095156/13.

(140112325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

PBG Soda Can Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 108.205.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Juin 2014.

PBG Soda Can Holdings S.à r.l.

Paul Galliver

Manager B

Référence de publication: 2014095132/14.

(140112548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

Planalto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 49.431.

Auszug des Generalversammlungsprotokolls vom 30. Juni 2013

Der Gesellschaftssitz ist von L-1331 Luxembourg zu L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert verlegt worden.

Die Berufsadresse von Herr Gérard BIRCHEN, Herr Frank PLETSCH und Frau Tessy LANG war vom L-1331 Luxembourg zu L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert verlegt worden.

Luxemburg, den 3. Juli 2014.

Für gleichlautende Mitteilung

Für PLANALTO S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014095159/15.

(140113140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.



Generali European Retail Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.050,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 47.774.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014091072/9.

(140108111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

G.B.U.-Gesellschaft für Beratung und Unternehmensentwicklung S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, 7, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 82.887.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014091065/9.

(140108141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

GE RN Russia Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Lufkin Industries Europe Holdings S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 173.060.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GE RN Russia Holdings S.à r.l. (anciennement: Lufkin Industries Europe Holdings S.à r.l.)

S.Th.Kortekaas

Mandataire

Référence de publication: 2014091096/13.

(140107788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

Almaro Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 31.561.

Extrait de résolutions prises lors de l'AGO du 2 nd mardi de novembre 2013 (12.11.2013) à 11 hr

- 1. Mandats et nomination statutaire de mandataires.
- a. Révocation du mandat d'administrateur de Mr Johan Cuypers,
- c. Nomination statutaire pour une période de six ans, échéant lors de l'assemblée générale ordinaire de novembre en l'an 2019 (12.11.2019):

au poste d'administrateurs, qui font élection de domicile au siège de la société Mme Elisabeth Gräfin von Merveldt, 12 rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

ALMARO HOLDING SA -SPF

Signature

Référence de publication: 2014096779/18.

(140115288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.



Gamma32 S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 183.116.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014091069/9.

(140108280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

Gemini Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 106.999.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014091071/9.

(140108789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

Green Construct Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 67, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 165.587.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014091089/10.

(140108706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

General Electric International Japan Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 2.503.800,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 58.865.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour General Electric International Japan Investments I S.à.r.l.

S. Th. Kortekaas

Mandataire

Référence de publication: 2014091101/13.

(140108126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

GE UK FINANCING (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 200.300,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 67.038.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GE UK Financing (Luxembourg) S.à.r.l.

S.Th. Kortekaas

Mandataire

Référence de publication: 2014091097/13.

(140107786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.



GIB Group International, Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R.C.S. Luxembourg B 19.544.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GIB GROUP INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2014091108/11.

(140108904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

General Electric Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 400.025,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 62.661.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour General Electric Services Luxembourg S.à r.l.

S. Th. Kortekaas

Mandataire

Référence de publication: 2014091102/13.

(140108001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

Immobilière One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 87.285.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg au siège social le mercredi 11 juin 2014

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 11 juin 2014 que:

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer en son sein Maître FELTEN Bernard à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2014091175/15.

(140108657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

Innova GTS Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 336.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 137.153.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 16 juin 2014, les associés ont pris les décisions suivantes:

- 1. Acceptation de la démission de Géraldine Schmit, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de catégorie A, avec effet immédiat;
- 2. Nomination de Quentin de Neve de Roden, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juin 2014.

Référence de publication: 2014093837/15.

(140111404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.



Generation Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 173.217.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014091074/9.

(140108349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

Gaspars' S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 39, rue de Macher.

R.C.S. Luxembourg B 70.710.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014091090/10.

(140108207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

Gienah S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 166.471.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014091109/10.

(140108910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

Helio Charleroi Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R.C.S. Luxembourg B 85.107.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HELIO CHARLEROI FINANCE S.A.

Signature

Référence de publication: 2014091140/11.

(140108905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

REComm Sàrl Hannover EAP3 SCS, Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 158.821.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 14 mai 2014, les associés ont pris la décision de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de KPMG Luxembourg, avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2014.

Référence de publication: 2014094174/14.

(140111268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.



Coral Rock S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt. R.C.S. Luxembourg B 167.920.

In the year two thousand and fourteen,

On the thirtieth day of June,

Before Us Maître Emile SCHLESSER, civil law notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "CORAL ROCK S.A.", a "société anonyme" (public limited company) under the laws of Luxembourg, with registered office in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, incorporated by deed of the undersigned notary on 26 March 2012, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 1,196 on 11 May 2012, modified pursuant to a deed of the undersigned notary on 13 June 2013, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 1891 on 6 August 2013, registered with the Trade and Companies' Register in Luxembourg under section B and number 167,920.

The meeting is opened with Mrs. Claude KRAUS, chartered accountant, professionally residing in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, in the chair,

who appoints as secretary Mr. Felix FABER, private employee, professionally residing in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

The meeting elects as scrutineer Mr. Gilles KRIER, chartered accountant, professionally residing in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairwoman declares and requests the notary to state:

- I.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary. The said attendance list and the proxies will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.
- II.- That the whole corporate capital being present or represented at this meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.
 - III.- That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda:

Agenda:

- 1.- Capital increase by an amount of twenty-six million two hundred thousand four hundred euro (EUR 26,200,400.00), so as to bring the present capital from thirty-one thousand euro (EUR 31,000.00) to an amount of twenty-six million two hundred thirty-one thousand four hundred euro (EUR 26,231,400.00), through the issue of two hundred sixty-two thousand and four (262,004) new shares, having a nominal value of one hundred euro (EUR 100.00) each, with an additional payment of a total share premium of one hundred sixty-four euro (EUR 164.00), having the same rights and privileges as the existing shares;
 - 2.- Amendment of Article 3, first paragraph, of the Articles of Association;
 - 3.- Miscellaneous.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution:

The general meeting resolves to increase the share capital by an amount of twenty-six million two hundred thousand four hundred euro (EUR 26,200,400.00), so as to bring the present capital from thirty-one thousand euro (EUR 31,000.00) to an amount of twenty-six million two hundred thirty-one thousand four hundred euro (EUR 26,231,400.00), through the issue of two hundred sixty-two thousand and four (262,004) new shares, having a nominal value of one hundred euro (EUR 100.00) each, with an additional payment of a total share premium of one hundred sixty-four euro (EUR 164.00), having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription and payment

Then intervened H.E. Sheikh Hamad bin Jassim bin Jabr ALTHANI, businessman, residing in Doha (Qatar), P.O. Box 4044, Al Wajba Palace, Dukhan Road (hereafter "the subscriber"),

here duly represented by Mr. Gilles KRIER, prenamed,

by virtue of two powers of attorney given under private seal on 19 March 2014 and 19 June 2014, respectively,

which powers of attorney, initialled "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this deed for registration purposes.

The subscriber declares to subscribe to all the new issued shares.



All the two hundred sixty-two thousand and four (262,004) new shares as well as the total share premium have been fully paid-up through two contributions in kind.

1) The first contribution in kind consists of two million eight hundred thirty-nine thousand four hundred thirty-three (2,839,433) shares of "SCI CR1", a "société civile immobilière" under the laws of France, with registered office in F-06370 Mouans Sartoux (France), 951, chemin de Pinchinade, Domaine de Montvert, registered with the Trade and Companies' Register in Cannes (France), Greffe du Tribunal de Commerce de Cannes, under number 799 051 990, for a value equivalent to five million six hundred seventy-eight thousand eight hundred euro (EUR 5,678,800.00) in capital and sixty-six euro (EUR 66.00) as share premium.

Proof of the reality of this contribution in kind has been given to the undersigned notary through a certificate of contribution issued by the subscriber on 19 March 2014, which document, signed "ne varietur", will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The representative of the subscriber additionally declares that all the shares subject to this contribution in kind are held by the subscriber in full property and not encumbered with any right in rem or other, such as pledged or lodged as collateral.

2) The second contribution in kind consists of three million four hundred twenty thousand two hundred eighty-three (3,420,283) shares of "SCI EE1", a "société civile immobilière" under the laws of France, with registered office in F-06370 Mouans Sartoux (France), 951, chemin de Pinchinade, Domaine de Montvert, registered with the Trade and Companies' Register in Cannes (France), Greffe du Tribunal de Commerce de Cannes, under number 799 052 774, for an equivalent value of twenty million five hundred twenty-one thousand six hundred euro (EUR 20,521,600.00) in capital and ninety-eight euro (EUR 98.00) as share premium.

Proof of the reality of this contribution in kind has been given to the undersigned notary through a certificate of contribution issued by the subscriber on 19 June 2014, which document, signed "ne varietur", will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The representative of the subscriber additionally declares that all the shares subject to this contribution in kind are held by the subscriber in full property and not encumbered with any right in rem or other, such as pledged or lodged as collateral.

Furthermore, it appears from an assessment report issued by an approved statutory auditor ("réviseur d'entreprises indépendant") on 30 June 2014, namely "FIDEWA-CLAR S.A.", Société Anonyme, Cabinet de revision agréé, with registered office in L-3364 Leudelange (Grand-Duchy of Luxembourg), 2-4, rue du Château d'Eau, signed by Mr. Raphael LOSCHETTER, approved statutory auditor, and Mr. Horst SCHNEIDER, approved statutory auditor, both with professional address at the same address, who concludes as follows:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'Apport autre qu'en numéraire d'un montant de EUR 26.200.564,-, ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 262.004 nouvelles actions de CORAL ROCK S.A. d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune, à émettre en contrepartie, assorti d'une prime d'émission de EUR 164,-".

This report, signed "ne varietur", will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Second resolution

As a consequence of the foregoing, the general meeting resolves to amend Article 3, paragraph 1, of the Articles of Association, which will from now on have the following wording:

"Art. 3. Paragraph 1 (English version). The corporate capital is set at twenty-six million two hundred thirty-one thousand four hundred euro (EUR 26,231,400.00) divided into two hundred sixty-two thousand three hundred fourteen (262,314) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.00) each".

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 as amended of the law of 10 August 1915 on commercial companies have been observed.

Estimate of costs:

The appearing persons have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, at about eight thousand five hundred euro (EUR 8,500.00).

There being no further business on the agenda, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

REITERATION BY WAY OF A NOTARIAL DEED IN FRANCE - INFORMATION



The undersigned notary has informed the appearing persons, who expressly acknowledge this, that article 635-2-7bis of the French "Code Général des Impôts" provides that the transfer of shares issued by predominantly french real estate companies, recorded and drawn up abroad, shall be reiterated before a French public notary by way of a notarial deed within one month.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of the document. The deed having been read to the appearing persons, all known to the notary by their surname, name, civil status and residence, the Chairwoman, the secretary and the scrutineer signed with Us, the notary this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze,

Le trente juin,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois "CORAL ROCK S.A.", avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 mars 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1196 du 11 mai 2012, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 juin 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1891 du 6 août 2013, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B et le numéro 167.920.

L'assemblée est présidée par Madame Claude KRAUS, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Felix FABER, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gilles KRIER expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant été constitué, la Présidente expose et l'assemblée constate:

- I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de vingt-six millions deux cent mille quatre cents euros (EUR 26.200.400,00) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,00) à vingt-six millions deux cent trente-et-un mille quatre cents euros (EUR 26.231.400,00), par la création et l'émission de deux cent soixante-deux mille quatre (262.004) nouvelles actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune, ainsi que le paiement d'une prime d'émission totale de cent soixante-quatre euros (EUR 164,00), jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes;
 - 2.- Modification subséquente de l'article 3, alinéa 1 er des statuts;
 - 3.- Divers.

Ensuite, l'assemblée générale, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de vingt-six millions deux cent mille quatre cents euros (EUR 26.200.400,00) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,00) à vingt-six millions deux cent trente-et-un mille quatre cents euros (EUR 26.231.400,00), par la création et l'émission de deux cent soixante-deux mille quatre (262.004) nouvelles actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune, ainsi que le paiement d'une prime d'émission totale de cent soixante-quatre euros (EUR 164,00).

Souscription - Libération

Est alors intervenu aux présentes, S.E. Sheikh Hamad bin Jassim bin Jabr AL-THANI, homme d'affaires, demeurant à Doha (Qatar), P.O. Box 4044, Al Wajba Palace, Dukhan Road (ci-après "l'apporteur"),

ici dûment représenté par Monsieur Gilles KRIER, préqualifié,



en vertu de deux procurations sous seing privé délivrées respectivement le 19 mars 2014 et le 19 juin 2014,

lesquelles procurations, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes aux fins d'enregistrement.

L'apporteur déclare par les présentes souscrire à l'intégralité des actions nouvellement émises.

Toutes les deux cent soixante-deux mille quatre (262.004) actions nouvelles ainsi que la totalité de la prime d'émission ont été entièrement libérées par deux apports en nature.

1) Le premier apport en nature consiste en deux millions huit cent trente-neuf mille quatre cent trente-trois (2.839.433) parts sociales de la société civile immobilière de droit français "SCI CR1", établie et ayant son siège social à F-06370 Mouans Sartoux (France), 951, chemin de Pinchinade, Domaine de Montvert, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Cannes, Greffe du Tribunal de Commerce de Cannes, sous le numéro 799 051 990 et ce, pour un montant équivalent à cinq millions six cent soixante-dix-huit mille huit cents euros (EUR 5.678.800,00) en capital et soixante-six euros (EUR 66,00) en prime d'émission.

La preuve de la réalité de cet apport en nature a été donnée au notaire instrumentant par le biais d'une déclaration d'apport émise par l'apporteur le 19 mars 2014, lequel document, paraphé "ne varietur", restera annexé au présent acte pour être formalisé avec celui-ci.

Le représentant de l'apporteur déclare en outre que tous les titres faisant l'objet du présent apport en nature sont détenus par l'apporteur en pleine propriété et ne sont grevés d'aucun droit réel ou autre, tels que gagés ou donnés en garantie.

2) Le second apport en nature consiste en trois millions quatre cent vingt mille deux cent quatre-vingt-trois (3.420.283) parts sociales de la société civile immobilière de droit français "SCI EE1", établie et ayant son siège social à F-06370 Mouans Sartoux (France), 951, chemin de Pinchinade, Domaine de Montvert, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Cannes, Greffe du Tribunal de Commerce de Cannes, sous le numéro 799 052 774 et ce, pour un montant équivalent à vingt millions cinq cent vingt-et-un mille six cents euros (EUR 20.521.600,00) en capital et quatre-vingt-dixhuit euros (EUR 98,00) en prime d'émission.

La preuve de la réalité de cet apport en nature a été donnée au notaire instrumentant par le biais d'une déclaration d'apport émise par l'apporteur le 19 juin 2014, lequel document, paraphé "ne varietur", restera annexé au présent acte pour être formalisé avec celui-ci.

Le représentant de l'apporteur déclare en outre que tous les titres faisant l'objet du présent apport en nature sont détenus par l'apporteur en pleine propriété et ne sont grevés d'aucun droit réel ou autre, tels que gagés ou donnés en garantie.

Par ailleurs, il résulte d'un rapport établi en date du 30 juin 2014 par un réviseur d'entreprises indépendant, à savoir "FIDEWA-CLAR S.A.", Société Anonyme, Cabinet de revision agréé, réviseur d'entreprises agréé, établie et ayant son siège social à L-3364 Leudelange (Grand-Duché de Luxembourg), 2-4, rue du Château d'Eau, sous la signature de Monsieur Raphael LOSCHETTER, réviseur d'entreprises et, Monsieur Horst SCHNEIDER, réviseur d'entreprises, tous deux demeurant professionnellement à la prédite adresse, ce qui suit:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'Apport autre qu'en numéraire d'un montant de EUR 26.200.564,-, ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 262.004 nouvelles actions de CORAL ROCK S.A. d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune, à émettre en contrepartie, assorti d'une prime d'émission de EUR 164,- ".

Ce rapport, signé "ne varietur", restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'article 3 alinéa premier des statuts sera désormais lu comme suit:

« **Art. 3. Alinéa premier (version en langue française).** Le capital social de la société est fixé à vingt-six millions deux cent trente-et-un mille quatre cents euros (EUR 26.231.400,00), représenté par deux cent soixante-deux mille trois cent quatorze (262.314) actions de cent euros (EUR 100,00) chacune».

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de cette augmentation de capital, est évalué par les comparants approximativement à la somme de huit mille cinq cents euros (EUR 8.500,00).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

REITERATION PAR ACTE AUTHENTIQUE EN FRANCE - INFORMATION



Le notaire soussigné a informé les comparants, qui le reconnaissent expressément, que l'article 635-2-7bis du Code Général des Impôts français dispose notamment que les cessions d'actions ou de parts de sociétés à prépondérance immobilière française, constatées par des actes passés à l'étranger, doivent être réitérées par acte authentique par un notaire exerçant en France et ce, dans le délai d'un mois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: C. KRAUS, F. FABER, G. KRIER, E. SCHLESSER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 02 juillet 2014. Relation: LAC/2014/30664. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME.

Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Référence de publication: 2014098025/235.

(140117049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Greenoak Us Eu Parallel GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff. R.C.S. Luxembourg B 188.438.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of June.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg

THERE APPEARED:

GREENOAK PARTNERS LLC; a limited liability company, incorporated under the laws of the United States pursuant to the Delaware Limited Liability Company Act. 6 Del. C. §§ 18-101, et seq., as amended from time to time by the filing of the Certificate with Secretary of State of the State of Delaware, having its registered office at 399 Park Avenue, New York, NY 10022, USA.

The appearing party, prenamed, is here represented by Ms. Arlette Siebenaler, employee, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy will remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The above named person, represented as stated here above, has declared its intention to constitute by the present deed a private limited liability company "société à responsabilité limitée" and to draw up the Articles of Association of it as follows:

Title I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the Company is GREENOAK US EU PARALLEL GP S.à r.l.

The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and, in particular, the 1915 Law, and these Articles.

Art. 2. Registered Office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the Board. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the Board. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for in the amendment of the Articles.
- 2.3. In the event that the Board determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad by resolution of the Board until cessation of these abnormal circumstances, such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.



Art. 3. Corporate object.

- 3.1. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests, including acting as general partner and shareholder with unlimited liability of such companies (associé gérant commandité). The Company may subscribe to shares or units in, and act as general partner (associé gérant commandité) of, investment companies organized as specialised investment funds (fonds d'investissement spécialisé) governed by Luxembourg law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as amended.
- 3.2. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in the accomplishment of its purposes.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited duration.
- 4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several Shareholders.

Title II. Share capital - Shares

Art. 5. Capital.

- 5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand and five hundred (12,500) Shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up.
- 5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the Shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for in the amendment of the Articles. The existing Shareholders shall have a preferential subscription right in proportion of the number of Shares held by each of them in case of a contribution in cash.

Art. 6. Shares.

- 6.1. The Shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per share.
- 6.2. Shares are freely transferable among Shareholders.

Where the Company has a sole Shareholder, Shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one Shareholder, the transfer of Shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the Shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

In the event of death, the Shares of the deceased may only be transferred to new Shareholders subject to the approval of such transfer given by the other Shareholders in a General Meeting at a majority of three-quarters (3/4) of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

- 6.3. A register of Shareholders is kept at the registered office and may be examined by each Shareholder upon request.
- 6.4. The Company may redeem its own Shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

Title III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of Managers.

- 7.1 The Company is managed by a board of at least three (3) Managers which constitutes the Board. Each Manager shall be appointed by a resolution of the Shareholders, which sets the term of their office. The Managers need not be Shareholders.
- 7.2. The Managers may be removed at any time, with and without cause by a General Meeting or by way of a Shareholders Circular Resolution (as such term is defined under article 10 herein).
- 7.3. The Board may choose from among its members a Chairman. It may also choose a secretary who need not be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board and of the Shareholders.

Art. 8. Board of Managers.

- 8.1. Powers of the Board
- (i) All powers not expressly reserved to the Shareholder(s) by the 1915 Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all the powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.
 - (ii) Special and limited powers may be delegated by the Board for specific matters to one or more persons.
 - 8.2. Procedure
- (i) The Board meets upon the request of the Chairman or any two (2) Managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg. The Chairman shall preside at all meetings of the Board, but in his absence, the Board may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.



- (ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all Managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.
- (iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a Manager, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
- (iv) A Manager may grant a power of attorney to another Manager in order to be represented at any meeting of the Board.
- (v) The Board can validly deliberate and act only if a majority in number of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by the majority, being at least 50.1%, of the votes cast. The resolutions of the Board will be recorded in minutes signed by the Chairman or, if no Chairman has been appointed, by all the Managers present or represented at the meeting.
- (vi) Any Manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.
- (vii) The Board may unanimously pass Manager Circular Resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Board duly convened and held. Such Manager Circular Resolutions are passed when dated and signed by all Managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of an original signature by email, facsimile or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the Manager Circular Resolutions and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

8.3. Representation

The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) Managers or by the sole signature of any person to whom such signatory authority shall be delegated by the Board.

Art. 9. Liability of the Managers. The Managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the 1915 Law.

Title IV. Shareholder(s)

Art. 10. General Meetings and Shareholders Circular Resolutions.

- 10.1. Powers and voting rights
- (i) Resolutions of the Shareholders are adopted at a General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions being understood that the Shareholders Circular Resolutions may only be taken if the number of Shareholders of the Company is less or equal to twenty-five (25).
- (ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the Shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the Shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held. To the extent applicable, the provisions of these Articles regarding General Meetings shall apply to the passing of such Shareholders Circular Resolutions.
 - (iii) Each share is entitled to one (1) vote.
 - 10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures
- (i) The Shareholders may be convened to a General Meeting or consulted in writing at the initiative of any Manager or of the supervisory board, if any, or of Shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital.
- (ii) Written notice of any General Meeting containing the agenda of the General Meeting is given to all Shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.
- (iii) General Meetings shall be held at such place and time specified in the notices. The annual General Meeting must be convened.
- (iv) If all the Shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.
- (v) A Shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a Shareholder, in order to be represented at any General Meeting.
- (vi) A board of the General Meeting shall be formed at any General Meeting, comprised notably of a chairman appointed by the General Meeting and who shall neither be Shareholder nor member of the Board. The board of the General Meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening majority and quorum requirements, vote tallying and representation of Shareholders
 - (vii) An attendance list must be kept at any General Meeting.



- (viii) Resolutions to be adopted at General Meetings are passed by Shareholders owning more than fifty percent (50%) of the share capital on first call. If this majority, being more than fifty percent (50%), is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions shall be adopted at the General Meeting by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.
- (ix) The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital. However, in no case may the majority (in number) of the Shareholders oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company.
 - (x) Any change in the nationality of the Company requires the unanimous consent of the Shareholders.
- (xi) The board of any General Meeting shall draw minutes of the General Meeting which shall be signed by the members of the board of the General Meeting as well as by any Shareholder who requests to do so.
- (xii) Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings, or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original of the deed in case the meeting has been recorded in a notarial deed or shall be signed by the Chairman or any two Managers.

Art. 11. Sole Shareholder.

- 11.1 Where the number of Shareholders is reduced to one (1), the sole Shareholder exercises all powers conferred by the 1915 Law to the General Meeting.
- 11.2. Any reference in the Articles to the Shareholders and the General Meeting or to the Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole Shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.
 - 11.3. The resolutions of the sole Shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

Title V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and approval of annual account.

- 12.1. The financial year begins on the first (1^{st}) of January and ends on the thirty-first (31^{st}) of December of the same year.
- 12.2. Each year, the Board shall prepare the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the Manager(s) and Shareholders towards the Company.
 - 12.3. Each Shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.
- 12.4. The balance sheet and profit and loss account shall be approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 13. Auditors

13.1 Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves. The statutory or approved statutory auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for reappointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Art. 14. Allocation of profits.

- 14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the 1915 Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten percent (10%) of the share capital.
- 14.2. The Shareholders shall determine how the balance of the annual net profits is disposed of. The Shareholders may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.
- 14.3. Interim dividends may be distributed, at any time and for the avoidance of doubt also during the first financial year, under the following conditions:
 - (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and



(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Shareholders must refund the excess to the Company.

Title VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

- 15.1. In the event of the dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or several liquidators, who do not need to be Shareholders, appointed by the General Meeting which will determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the Shareholders, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.
- 15.2. The surplus after the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed to the Shareholders in proportion to the Shares held by each of them.

Title VII. General provisions

Art. 16. General Provisions.

- 16.1. Notices and communications shall be made or waived and the Manager Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions shall be evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.
- 16.2 Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a Manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.
- 16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Manager Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, shall be affixed on one original or on several documents, all of which taken together constitute one and the same document.
- 16.4. All matters not expressly governed by the Articles or by any Shareholders' agreement shall be determined in accordance with Luxembourg applicable law (including the 1915 Law) and, subject to any non-waivable provisions of the Luxembourg applicable law (including the 1915 Law), any agreement entered into by Shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and end on December 31, 2014.

Subscription and payment

All the shares have been paid up to the extent of one hundred per cent (100%) in cash.

The notary executing this deed specifically acknowledges that the Company has, as of now, the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) at its disposal, proof of which is furnished.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of its formation, are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Extraordinary general meeting

After the Articles of Association have thus been drawn up, the above named participants exercising the powers of the general meeting have passed the following resolutions:

- 1) Have been elected managers of the company for an undetermined period:
- Mr. Yoon Andrew Young, director, born on 29 th November 1971 in Seoul, Korea with professional address at 399 Park Avenue, 22 nd Floor, New York, NY 10022; USA
- Mrs. Lori Biancamano, Director, born on 10 th of March in Connecticut, USA, with professional address at 399 Park Avenue, 22 nd Floor, New York, NY 10022; USA
- Mr. Ivano Cordella, Product Manager, born on 5 th of April 1978 in Epinal, France, with professional address at 5, rue Heienhaff, L- 1736 Senningerberg.
 - 2) The registered office of the company is fixed at 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.



The document having been read to the persons appearing, known to the notary by name, first name, civil statute and residence, the said persons signed together with the notary the present original deed.

Follows the french version:

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq juin.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GREENOAK PARTNERS LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon le droit des Etats-Units et conformément aux lois de l'Etat de Delaware sur les sociétés à responsabilité limitée, 6 Del. C., §§ 18-101, et seq., telle que modifiée par le certificat enregistré auprès du secrétaire de l'Etat de Delaware, ayant son siège social à 399 Park Avenue, New York, NY 10022, Etats-Unis.

La comparante prénommée est représentée par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement à 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I er . Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1 er . **Dénomination.** Le nom de la Société est GREENOAK US EU PARALLEL GP S.à r.l.. La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg et, en particulier, par la Loi de 1915, ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-duché de Luxembourg. Il peut être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du Conseil de Gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution des Associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux au sein du Grand-duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du Conseil de Gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution des Associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.3 Dans le cas où le Conseil de Gérance constate que des évènements militaires ou politiques exceptionnels se produisent ou sont imminents et que ces évènements seraient susceptibles d'interférer avec le fonctionnement normal de la société au sein de son siège social ou d'interférer avec les moyens de communication entre le siège social et les personnes à l'étranger, alors le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger sur la base d'une décision du Conseil de Gérance jusqu'à la fin des évènements exceptionnels, ces mesures provisoires n'ayant aucun effet sur la nationalité de la société qui, malgré le transfert temporaire de son siège à l'étranger, demeure une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

- 3.1. L'objet social de la Société est d'acquérir, de détenir et de céder des participations dans des sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de telles participations, incluant la capacité d'agir en qualité d'actionnaire et d'associé-gérant commandité à responsabilité illimitée. La Société pourra souscrire à des actions ou parts sociales dans, ainsi qu'agir en tant qu'associé-gérant commandité de sociétés organisées sous forme de fonds d'investissement spécialisés soumis à la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 telle que modifiée.
- 3.2. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales et financières qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- 4.2. La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs Associés.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées
- 5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des Associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. En cas d'un apport en numéraire, les anciens Associés de



la Société auront un droit préférentiel de souscription proportionnel au nombre des Parts Sociales détenu par chacun d'eux.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Les Parts Sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.
- 6.2. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés.

Lorsque la Société a un Associé unique, les Parts Sociales sont librement cessibles aux tiers. Lorsque la Société a plus d'un Associé, la cession des Parts Sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des Associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

En cas de décès d'un Associé, les Parts Sociales du défunt ne peuvent être transmises à des non-Associés que moyennant l'agrément, donné en Assemblée Générale (tel que ce terme est défini à l'article 10) représentant les trois quarts (3/4) des Parts Sociales appartenant aux Associés survivants. Une cession de Parts Sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

- 6.3. Un registre des Associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque Associé.
- 6.4. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

Titre III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des Gérants.

- 7.1. La Société est gérée par un Conseil de Gérance, composé de trois (3) Gérants au moins, constituant le Conseil de Gérance. Chaque Gérant sera nommé par une résolution des Associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les Gérants n'ont pas besoin d'être Associés.
- 7.2. Les Gérants sont révocables à tout moment avec ou sans cause, par une Assemblée Générale ou par le biais de Résolutions Circulaires des Associés (tel que ce terme est défini à l'article 10).
- 7.3. Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres le Président. Le Conseil de Gérance peut également choisir un secrétaire qui peut ne pas être Gérant et qui sera responsable de tenir les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des Assemblées Générales.

Art. 8. Conseil de Gérance.

- 8.1. Pouvoirs du Conseil de Gérance
- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou les Statuts à ou aux Associés sont de la compétence du Conseil de Gérance qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil de Gérance à un ou plusieurs personnes pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

- (i) Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation du Président ou de deux (2) Gérants au moins, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui, en principe, est à Luxembourg. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence, le Conseil de Gérance peut nommer un autre Gérant en tant que président pro tempore par le vote de la majorité présente à une telle réunion.
- (ii) Il est donné à tous les Gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingtquatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.
- (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un (1) Gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.
- (iv) Un (1) Gérant peut donner une procuration à un autre Gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil de Gérance.
- (v) Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance sont prises valablement à la majorité des voix exprimées par les Gérants. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président, ou si aucun Président n'a été nommé, par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion.
- (vi) Tout Gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par téléphone ou par visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.



(vii) Le Conseil de Gérance pourra adopter à l'unanimité des Résolutions Circulaires des Gérants par écrit qui auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Ces Résolutions Circulaires des Gérants sont réputées avoir été adoptées une fois datées et signées, dans un seul document ou dans plusieurs autres copies, par tous les Gérants, au moyen d'une copie par courriel de la signature originale, télégramme ou par tout autre moyen de communication constituant un moyen de preuve irréfutable. Le document unique mentionnant toutes les signatures ou l'intégralité des copies signées, selon le cas, constitue l'instrument faisant preuve de l'adoption des Résolutions Circulaires des Gérants et la date de prise d'effet de ces résolutions serait la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) Gérants ou par la signature d'une seule personne au profit de qui une délégation de signature serait accordée par le Conseil de Gérance.

Art. 9. Responsabilité des Gérants. Les Gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi de 1915.

Titre IV. Associé(s)

Art. 10. Assemblées Générales et Résolutions Circulaires des Associés.

- 10.1. Pouvoirs et droits de vote
- (i) Les résolutions des Associés sont adoptées en Assemblée Générale ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés étant entendu que les Résolutions Circulaires des Associés ne pourront être prises que dans le cas où le nombre d'Associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).
- (ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les Associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les Associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue. Le cas échéant, les stipulations des Statuts relatives aux Assemblées Générales s'appliqueront pour l'adoption des Résolutions Circulaires des Associés.
 - (iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.
 - 10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote
- (i) Les Associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout Gérant ou du conseil de surveillance, s'il en existe un, ou des Associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.
- (ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale comprenant l'ordre du jour de l'Assemblée Générale est adressée à tous les Associés au moins huit (8) jours calendaires avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.
- (iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations. L'Assemblée Générale Annuelle doit être convoquée.
- (iv) Si tous les Associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.
- (v) Un Associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, Associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.
- (vi) Un bureau de l'Assemblée Générale doit être constitué à toute Assemblée Générale, composé notamment d'un président, désigné par l'Assemblée Générale et qui ne doit pas être ni Associé ni membre du Conseil de Gérance. Le bureau de l'Assemblée Générale doit s'assurer notamment que la réunion est tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en conformité aux règles relatives aux convocations, aux exigences de la majorité et du quorum, au dépouillement des voix et à la représentation des Associés.
 - (vii) Une liste de présence doit être tenue lors de toute Assemblée Générale.
- (viii) Les résolutions à adopter aux Assemblées Générales sont adoptées par des Associés détenant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social lors de la première convocation. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou à la première consultation écrite, les Associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.
- (ix) Les Statuts peuvent être modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des Associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social. Toutefois, la majorité des Associés ne pourra en aucun cas demander à un actionnaire d'augmenter sa participation dans la Société.
 - (x) Tout changement de nationalité de la Société exige le consentement unanime des Associés.
- (xi) Le bureau de toute Assemblée Générale doit dresser un procès-verbal de l'Assemblée Générale qui doit être signé par les membres du bureau de l'Assemblée Générale ainsi que par tout Associé ayant demandé de signer ce procèsverbal.



(xii) Toute copie ou extrait de l'original de ce procès-verbal qui sera produit lors d'une procédure judiciaire, ou qui sera communiqué à une tierce partie, doit être certifié conforme à l'original par le notaire ayant arrêté l'original de cet acte au cas où la réunion a été consignée dans un acte notarié ou alors il doit être signé par le Président ou par deux Gérants.

Art. 11. Associé unique.

- 11.1. Dans le cas où le nombre des Associés est réduit à un (1), l'Associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi de 1915 à l'Assemblée Générale.
- 11.2. Toute référence dans les Statuts aux Associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'Associé unique ou aux résolutions de ce dernier.
 - 11.3. Les résolutions de l'Associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Titre V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.

- 12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.
- 12.2. Chaque année, le Conseil de Gérance dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des Gérants et des Associés envers la Société.
 - 12.3. Tout Associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.
- 12.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 13. Auditeurs.

13.1 Sauf si conformément aux lois en vigueur les comptes annuels et / ou les comptes consolidés doivent être audités par un réviseur d'entreprise agrée, l'état des affaires de la société et son état financier, y compris les livres et comptes, peuvent, et dans le cas où la loi le prévoit, être contrôlés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise agrées qui peuvent ne pas être des Associés. Les réviseurs d'entreprise agrées seront nommés par l'Associé unique ou les Associés qui détermineront la durée de leur(s) mandat(s). Les réviseurs peuvent être renommés. Ils sont révocables à tout moment avec ou sans indication d'un motif par une résolution de l'Associé unique ou des Associés, sauf, dans le cas où la loi le prévoit, si un réviseur d'entreprise agrée ne peut être révoqué pour un motif grave ou par consentement.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

- 14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi de 1915. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.
- 14.2. Les Associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Les Associés peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.
- 14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment y compris au cours du premier exercice social, aux conditions suivantes:
 - (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil de Gérance;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (incluant la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil de Gérance dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
 - (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excédent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent reverser l'excès à la Société.

Titre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

- 15.1 Dans le cas de la dissolution de la Société, la Société doit être liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Associés, qui seront désignés par l'Assemblée Générale et qui détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des Associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.
- 15.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux Associés proportionnellement au nombre de Parts Sociales détenues par chacun d'eux.



Titre VI. Dispositions générales

Art. 16. Dispositions générales.

- 16.1 Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, téléfax, courriel ou tout autre moyen de communication électronique.
- 16.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil de Gérance peuvent également être données par un Gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil de Gérance.
- 16.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.
- 16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts ou par tout autre pacte d'Associés, il est fait référence à la loi en vigueur au Luxembourg (incluant la Loi de 1915) et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public (incluant la Loi de 1915), à tout accord conclu de temps à autre par les Associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2014.

Souscription

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à EUR 1.500.-.

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant été arrêtés ainsi, les associés préqualifiés, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
- M. Yoon Andrew Young, directeur, né le 29 novembre 1971 à Seoul, Corée, demeurant à 399 Park Avenue, 22 ème étage, New York, NY 10022; Etats-Unis.
- Mme. Lori Biancamano, directeur, né le 10 mars à Connecticut, Etats-Unis, demeurant à 399 Park Avenue, 22 ème étage, New York, NY 10022; Etats-Unis
- M. Ivano Cordella, gestionnaire, né le 5 avril 1978 à Epinal, France, demeurant à 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg; Grand Duché de Luxembourg
 - 2) Le siège social est établi au 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version en langue française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2014. Relation: LAC/2014/30595. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Référence de publication: 2014099172/530.

(140118552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.



Monitchem Holdco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 187.111.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth day of June;

Before Us Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Monitchem S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 185.498 (the "Sole Shareholder"),

in its capacity as Sole Shareholder of Monitchem Holdco 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 187.111 (the "Company") and, incorporated pursuant to a deed of the notary Carlo Wersandt, dated 21 May 2014, whose articles of incorporation have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Articles").

The Sole Shareholder is represented by Mr Gianpiero SADDI, employee, residing professionally in Luxembourg by virtue of one proxy given under private seal, which, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The agenda is the following:

- 1. Change of the nominal value of the shares of the Company from one euro cent (EUR 0.01) each to one Euro (EUR 1.-) each and conversion of the one million two hundred fifty thousand (1,250,000) existing shares into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.
- 2. Conversion of the shares of the Company into different classes of shares, i.e. class A1 to class A4 ordinary shares and class B1 to class B6 preference shares, and subsequent reallocation of the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares into three thousand one hundred twenty five (3,125) class A1 ordinary shares three thousand one hundred twenty five (3,125) class A2 ordinary shares, three thousand one hundred twenty five (3,125) class A3 ordinary shares and three thousand one hundred twenty five (3,125) class A4 ordinary shares.
- 3. Approve the increase of the share capital of the Company by an amount of forty-two million one hundred forty-four thousand forty Euros (EUR 42,154,040.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to forty-two million one hundred sixty-six thousand five hundred forty Euros (EUR 42,166,540.-), by the issuance of ten million fifty-four thousand four hundred (10,054,400) new classes A1 to A4 ordinary shares and three hundred twenty-two thousand seven hundred forty (322,740) new classes B1 to B6 preference shares (the "New Shares"), together with a share premium in a total amount of one hundred ninety-one million seven hundred seven thousand five hundred sixty Euros (EUR 191,707,560.-), paid up through a contribution in kind and in cash.

Subscription and payment of the New Shares.

4. Approve the full restatement of the Articles The Sole Shareholder, acting in its capacity as sole shareholder of the Company and represented as stated here above, hereby passes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law of August 10 th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the nominal value of the shares of the Company from one euro cent (EUR 0.01) each to one Euro (EUR 1.-) each and to subsequently convert the existing one million two hundred fifty thousand (1,250,000) existing shares into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the shares of the Company into different classes of shares, i.e. class A1 to class A4 ordinary shares and class B1 to class B6 preference shares, and subsequent reallocation of the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares into three thousand one hundred twenty five (3,125) class A1 ordinary shares three thousand one hundred twenty five (3,125) class A2 ordinary shares, three thousand one hundred twenty five (3,125) class A3 ordinary shares and three thousand one hundred twenty five (3,125) class A4 ordinary shares.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of forty-two million one hundred forty-four thousand forty Euros (EUR 42,154,040.-)

so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to forty-two million one hundred sixty-six thousand five hundred forty Euros (EUR 42,166,540.-) by the issue of:



- ten million fifty-four thousand four hundred (10,054,400) new class A1 ordinary shares,
- ten million fifty-four thousand four hundred (10,054,400) new class A2 ordinary shares,
- ten million fifty-four thousand four hundred (10,054,400) new class A3 ordinary shares,
- ten million fifty-four thousand four hundred (10,054,400) new class A4 ordinary shares,
- three hundred twenty-two thousand seven hundred forty (322,740) new class B1 preference shares,
- three hundred twenty-two thousand seven hundred forty (322,740) new class B2 preference shares,
- three hundred twenty-two thousand seven hundred forty (322,740) new class B3 preference shares,
- three hundred twenty-two thousand seven hundred forty (322,740) new class B4 preference shares,
- three hundred twenty-two thousand seven hundred forty (322,740) new class B5 preference shares,
- three hundred twenty-two thousand seven hundred forty (322,740) new class B6 preference shares,

with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and having the rights and obligations set out in the Articles (the "New Shares"),

each of such New Shares being paid up by way of contribution in kind and in cash, together with a share premium in a total amount of one hundred ninety-one million seven hundred seven thousand five hundred sixty Euros (EUR 191,707,560.-), such premium to be attached to the preference shares.

Subscription and Payment

The New Shares have been subscribed and paid in as follow:

- 1. the Sole Shareholder declares to subscribe to eight million three hundred eighteen thousand one hundred fifty (8,318,150) new class A1 ordinary shares, eight million three hundred eighteen thousand one hundred fifty (8,318,150) new class A2 ordinary shares, eight million three hundred eighteen thousand one hundred fifty (8,318,150) new class A3 ordinary shares, eight million three hundred eighteen thousand one hundred fifty (8,318,150) new class A4 ordinary shares, three hundred nine thousand three hundred fifteen (309,315) new class B1 preference shares, three hundred nine thousand three hundred fifteen (309,315) new class B2 preference shares, three hundred nine thousand three hundred fifteen (309,315) new class B4 preference shares, three hundred nine thousand three hundred fifteen (309,315) new class B5 preference shares and three hundred nine thousand three hundred fifteen (309,315) new class B6 preference shares, together with a share premium of one hundred eighty-three million seven hundred thirty-three thousand one hundred ten Euros (EUR 183,733,110) for a total issue price of one hundred eighteen million eight hundred sixty-one thousand six hundred Euros (EUR 218,861,600) through:
- a contribution in kind, consisting of claims in an amount of eleven million five hundred forty-one thousand one hundred thirty-one Euro (EUR 11,541,131) (the "Contribution in Kind"); and
- a contribution in cash in an amount of two hundred seven million three hundred twenty thousand four hundred sixtynine Euro (EUR 207,320,469).

The value of the Contribution in Kind has been calculated and evaluated at eleven million five hundred forty-one thousand one hundred thirty-one Euro (EUR 11,541,131) on the basis of a valuation report from the board of managers of the Company dated 20 June 2014, certifying the valuation of the Contribution in Kind as of 20 June 2014 (the "Valuation Report"). A copy of the Valuation Report has been provided to the notary.

- 2. CABB Co-Investment 1 GmbH & Co KG, ("Co-Invest KG 1"), a limited partnership (Kommanditgesellschaft) incorporated in Germany, registered with the commercial register of the local court in Munich under HRA 102406 with registered office at Mark-Twain-Straße 4, 81245 Munich, Germany, duly represented by Gianpiero SADDI as its proxy by virtue of a proxy given under private seal in Munich on 18 June 2014, declared to subscribe and fully pay for one million three hundred seventy-five thousand (1,375,000) new class A1 ordinary shares, one million three hundred seventy-five thousand (1,375,000) new class A3 ordinary shares, one million three hundred seventy-five thousand, (1,375,000) new class A4 ordinary shares by a contribution in cash in an amount of five million five hundred thousand Euros (EUR 5,500,000.-) entirely allocated to the share capital of the Company.
- 3. CABB Co-Investment 2 GmbH & Co KG, ("Co-Invest KG 2"), a limited partnership (Kommanditgesellschaft) incorporated in Germany, registered with the commercial register of the local court in Munich under HRA 102388 with registered office at Mark-Twain-Straße 4, 81245 Munich, Germany, duly represented by Gianpiero SADDI as its proxy by virtue of a proxy given under private seal in Munich on 18 June 2014, declared to subscribe and fully pay for three hundred sixty-one thousand two hundred fifty (361,250) new class A1 ordinary shares, three hundred sixty-one thousand two hundred fifty (361,250) new class A2 ordinary shares, three hundred sixty-one thousand two hundred fifty (361,250) new class A3 ordinary shares, three hundred sixty-one thousand two hundred fifty (361,250) new class A4 ordinary shares, thirteen thousand four hundred twenty-five (13,425) new class B1 preference shares, thirteen thousand four hundred twenty-five (13,425) new class B3 preference shares thirteen thousand four hundred twenty-five (13,425) new class B4 preference shares, thirteen thousand four hundred twenty-five (13,425) new class B5 preference shares and thirteen thousand four hundred twenty-five (13,425) new class B6 preference shares, together with a share premium of seven million nine hundred seventy-four



thousand four hundred fifty Euros (EUR 7,974,450.-) for a total issue price of nine million five hundred thousand Euros (EUR 9,500,000.-), through a contribution in cash.

The total amount of the capital increase amounting to two hundred thirty-three million eight hundred sixty-one thousand one hundred Euros (EUR 233,861,100.-) is allocated as follows: forty-two million one hundred forty-four thousand forty Euros (EUR 42,154,040.-) to the share capital of the Company and one hundred ninety-one million seven hundred seven thousand five hundred sixty Euros (EUR 191,707,560.-) to the share premium account of the Company.

Out of the total amount of the capital increase, an amount of two hundred twenty-two million three hundred twenty thousand four hundred sixty-nine Euros (EUR 222,320,469) has been paid up in cash (the "Contribution in Cash") and the remaining corresponds to the Contribution in Kind. Proof of the payment of Contribution in Cash has been given to the undersigned notary.

Upon such resolution, subscription and payment, Co-Invest KG 1 and Co-Invest KG 2 (hereafter referred to together as the "New Shareholders") together with the Sole Shareholder take the following resolution. The proxy forms for the New Shareholders, signed "ne varietur" by the above-mentioned proxy holders and the notary, shall remain annexed to this deed.

Fourth resolution

The Sole Shareholder and the New Shareholders resolve to fully restate the Articles of the Company, which shall now read as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

- **Art. 1.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée under the name of "Monitchem Holdco 1 S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.
- **Art. 2.** The purpose of the Company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, to acquire patents and licences, to manage and develop them.

The Company may borrow and raise funds, including, but not limited to, borrowing money in any form or obtaining any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, debentures, promissory notes, and other debt or equity instruments, convertible or not, on a private basis for the purpose listed above.

The Company can also enter into the following transactions, it being understood that

the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies;
- give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person;
- enter into agreements, including, but not limited to any kind of credit derivative agreements, partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, or other in relation to its purpose;

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives as well as operations directly or indirectly linked to the activities described in this article.

- **Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited duration.
- **Art. 4.** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the City of Luxembourg by means of a resolution of the Board of Managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares - Transfer of shares

- **Art. 5.** The Company's share capital is set at forty-two million one hundred sixty-six thousand forty Euros (EUR 42,166,040.-) divided into:
 - ten million fifty-seven thousand five hundred twenty-five (10,057,525) class A1 ordinary shares,
 - ten million fifty-seven thousand five hundred twenty-five (10,057,525) new class A2 ordinary shares,
 - ten million fifty-seven thousand five hundred twenty-five (10,057,525) new class A3 ordinary shares,
 - ten million fifty-seven thousand five hundred twenty-five (10,057,525) new class A4 ordinary shares,
 - three hundred twenty-two thousand seven hundred forty (322,740) class B1 preference shares,



- three hundred twenty-two thousand seven hundred forty (322,740) class B2 preference shares,
- three hundred twenty-two thousand seven hundred forty (322,740) class B3 preference shares,
- three hundred twenty-two thousand seven hundred forty (322,740) class B4 preference shares,
- three hundred twenty-two thousand seven hundred forty (322,740) class B5 preference shares,
- three hundred twenty-two thousand seven hundred forty (322,740) class B6 preference shares,

all class A1 ordinary shares to class A4 ordinary shares, each having a nominal value of EUR 1.00 are referred to as the "Ordinary Shares" and all class B1 preference shares to class B6 preference shares are referred to as the "Preference Shares", having a nominal value of EUR 1.00 each and being fully paid up.

The transfer of Preference Shares cannot be done without transferring at the same time and in the same proportion Ordinary Shares (in relation to the transferor's holding of Ordinary Shares and Preference Shares at the time of transfer, i.e. stapling of the Ordinary Shares and the Preference Shares), provided that this shall not apply to the redemption and cancellation of Preference Shares or Ordinary Shares.

Subject to the order of distributions set out in Article 26 below, each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary meetings of the shareholders.

Subject to Article 26 below, each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. Subject to the provisions of Article 5 above, the shares held by the sole shareholder are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

In case of more shareholders, the shares are freely transferable among shareholders. In the same case they are transferable to nonshareholders only with the prior approval of the shareholders representing at least three quarters of the capital (including the consent of the Permira Investor) and subject to the provisions of any Shareholders' Agreement and of these Articles (especially Articles 12, 13, 14, 15 and 16 below). In the same case the shares shall be transferable because of death to nonshareholders only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

- **Art. 7.** The share capital may be modified at any time by the decision of the sole shareholder or, should this happen, by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.
- **Art. 8.** The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and the cancellation of one or more entire classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class(es), in accordance with the provisions as set out in this Article 8.

The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and subsequent cancellation of all the issued Preference Shares of one or more classes of shares in the following order:

- The class B1 preference shares
- The class B2 preference shares
- The class B3 preference shares
- The class B4 preference shares
- The class B5 preference shares
- The class B6 preference shares

The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and subsequent cancellation of all the issued Ordinary Shares of one or more classes of shares in the following order

- The class A1 ordinary shares
- The class A2 ordinary shares
- The class A3 ordinary shares
- The class A4 ordinary shares

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of shares, such class of shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount) and the holders of shares of the repurchased and cancelled class of shares shall be entitled to an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class held by them and repurchased and cancelled.

The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Managers on the basis of the relevant Interim Accounts and, in relation to the Preference Shares, taking into account also the provisions of Article 26 below. The Total Cancellation Amount for each relevant class of shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the redemption and cancellation of the relevant class of shares provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than the Available Amount. Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant class of shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.



For the purposes of these articles of association, the following words shall have the following definitions:

-"Available Amount" means in relation to the relevant class of shares the total amount of net profits attributable to that class of shares (and for Preference Shares, taking into account also the provisions of Article 26 below) (including carried forward profits as determined for the relevant class of shares and, for Preference Shares, taking into account also the provisions of Article 26 below) to the extent the shareholders would have been entitled to dividend distributions according to Article 26 below, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be, by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled to the extent this corresponds to the available amounts in accordance with the law but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or of these articles of association or in the reasonable opinion of the Board of Managers set aside to cover running costs of the Company, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + PR)$$

Whereby:

AA = Available Amount;

NP = net profits attributable to the class of shares, including, in relation to Preference Shares distributions in accordance with the provisions of Article 26 below, (including carried forward profits as determined for the relevant class of shares and, for Preference Shares, taking into account also the provisions of Article 26 below)

P = freely distributable share premium and reserves;

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled to the extent this corresponds to the available amounts in accordance with the law;

L = losses (including carried forward losses if any);

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or of the articles of association;

PR = sums set aside to cover running costs of the Company in the reasonable opinion of the Board of Managers.

-"Cancellation Value Per Share" means the cancellation amount per share within the relevant class to be paid to the shareholders.

-"Interim Accounts" means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

-"Interim Accounts Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares.

-"Total Cancellation Amount" means the amount to be paid as the redemption price for the class of shares so redeemed.

Art. 9. Any amount of share premium paid in addition to the nominal value of any Ordinary Shares shall be allocated to an available premium reserve which shall be at the free disposal of the Company and such premium may be distributed or repaid in any manner to the shareholders by decision of the shareholders' meeting or the Boards of Managers as the case may be, in each case, to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the law of August 10, 1915 on commercial companies and amendments thereto and in accordance with the applicable provisions of such law. Any amount of share premium paid in addition to the nominal value of any Preference Shares shall be reserved and attached to the holders of such Preference Shares and shall be distributed or repaid as set out in more detail in Article 26 a) and also in each case, to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the law of August 10, 1915 on commercial companies and amendments thereto and in accordance with the applicable provisions of such law.

The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

Art. 10. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 12.

12.1 Any further debt or equity investment by each person who then holds shares in the Company ("Existing Shareholder") shall (i) preserve the ratio of Ordinary Shares and Preference Shares issued by the Company as at Completion, (ii) apply for the same preference profit share as at Completion as set out in any Shareholders' Agreement and (iii) shall be made at Fair Market Value, unless there are objective reasons for a different ratio or for a different preference profit share or a different market valuation (e.g. increase or decrease in the inflation rate compared to the existing rate, material deterioration or improvement of the Company's performance, Emergency Share Issue or comparable emergency funding, occurrence since the latest fund valuation of the Permira Investor which is based on the EVCA guidelines of an event or



events which have a substantial positive or adverse effect on the fair market value of the Securities) in which case the Majority Investor may decide to apply a different ratio, preference profit share or valuation.

- 12.2 Subject to Articles 12.3 and 12.4, at any time following Completion the Company proposes to issue any Securities in the capital of the Company for cash, each existing Shareholder shall have the right to subscribe on the same terms for that proportion of new Securities which is as nearly as practicable equal to the proportion of the nominal value of shares held by the existing shareholder in the Company to all shares then in issue, provided that:
- such right is exercised and payment for the Securities so subscribed for is made within ten (10) Business Days following notification of the proposed issue by the Company; provided however that such limitation period shall not apply if the general partner or other representative of the relevant Existing Shareholder fails to timely exercise such right although such general partner or other representative has been instructed in accordance with any Shareholders' Agreement to timely exercise such right by the Managers (as such term is defined in any Shareholders' Agreement) who are partners of the Existing Shareholder;
- the Existing Shareholder may only exercise such right if it subscribes pro rata to the Investors for a proportion of each class of Securities to be issued (and for the avoidance of doubt this would also require both Management KGs to subscribe pro rata for each class of Securities, including for the avoidance of doubt loan notes, preferred equity certificates or similar instruments, if issued); and
- the Investors may nominate any of their Affiliates to subscribe for those new Securities to which the Investors are entitled to subscribe pursuant to this Article 12.
- 12.3 The provisions of Articles 12.1 and 12.2 shall not apply in the event of a decision by the Board of Managers to invest in a business or assets of or shares in another company or enterprise where all or some of the consideration is proposed to be settled by means of, inter alia, the issue of Securities. And, the provisions of Article 12.2 shall not apply where in connection with such investment, Securities are to be issued to the Management KGs or a newly incorporated pooling vehicle for and on behalf of or directly to new managers employed by the relevant seller or business or company so acquired.
- **Art. 13.** The provisions of Article 12 shall not apply in case the Majority Investor proposes any issue of Securities to any person or persons (whether or not an Existing Shareholder) where:
- there has occurred and is continuing an event of default under (and as defined in) the Finance Documents Event (as such term is defined in any Shareholders' Agreement) or a breach of financial covenant, where such event of default or breach of financial covenant has not been waived by the relevant providers of finance; or
- there has occurred and is continuing an Insolvency Event (as such term is defined in any Shareholders' Agreement); or
- in the reasonable opinion of the Majority Investor there is a likelihood of an event of default under (and as defined in) the Finance Documents, a breach of financial covenant or an Insolvency Event occurring and the issue of Securities is, in the reasonable opinion of the Majority Investor, necessary to avoid the event of default, breach of financial covenant or Insolvency Event occurring,

(any such situation shall be referred to as an "Emergency Share Issue").

- **Art. 14.** No existing Shareholder is permitted to Dispose of any of its Securities other than in accordance with the provisions of any Shareholders' Agreement and other than:
 - a) a transfer in case of an Exit, in accordance with the provisions of any Shareholders' Agreement;
 - b) a transfer in accordance with Articles 15 and 16;
 - c) with respect to the Investors, in the event of a transfer to another Investor or an Affiliate;
- d) with respect to the Permira Investor, in the event of a syndication pursuant to the terms of any Shareholders' Agreement; or
 - e) otherwise if it is a Disposal with consent of the Permira Investor.

Art 15. Drag-Along.

- 15.1 In the event of a Sale or Listing of Ordinary Shares initiated by the Majority Investor ("Selling Investors"), on receipt of written notification of such fact from the Majority Investors, the other holders of Securities (each a "Drag-Along Shareholder") shall be bound and undertake to accept any offer from purchaser(s) or subscribers in respect of the Sale or Listing, as applicable ("Drag-Along Buyer"), to acquire a pro rata amount of each class of Securities which they hold ("Dragged Securities") as set out in and subject to the following articles.
- 15.2 The Drag-Along Shareholders shall be offered to transfer or tender their Dragged Securities at an economic equivalent value and on substantially the same terms and conditions as the Selling Investors' transfer or tender, provided that the provisions of this Article 15 are without prejudice to the Exit provisions set out in any Shareholders' Agreement.
- 15.3 To exercise their right to request the transfer or tender from the Drag-Along-Shareholders (the "Drag-Along-Right"), the Selling Investors shall send to each Drag-Along Shareholder without undue delay a written notice (a "Drag-Along Notice") containing, to the extent already existing, the draft share purchase agreement of the Investors with the Drag-AlongBuyer and details on (i) the offered purchase price per Security, (ii) the terms of payment, (iii) any other



material terms and conditions of the Drag-Along-Buyer's offer; (iv) the envisaged timeframe of the proposed transfer or tender and (v) the number and class of Securities that Investors wish to transfer or tender as well as the proportion that these Securities bear to the total number of Securities held by the Investors (the "Investor Proportion").

- 15.4 On the date as is notified to the Drag-Along Shareholders by the Selling Investors, each Drag-Along Shareholder shall transfer its Dragged Securities to the Drag-Along Buyer at an economic equivalent value and on substantially the same terms and conditions as those of the transfer by the Selling Investors but also not less favourable than those set out in the Drag-Along Notice, subject only to the receipt of the purchase price and the transfer by the Investors being completed.
- 15.5 Each shareholder undertakes to take all actions necessary, desirable or appropriate for a Transfer of Dragged Securities to the Drag-Along Buyer after the exercise of the Drag-Along Right, according to the provisions of this Article 15.
- 15.6 The Board of Managers shall upon the effective date of the Transfer of the Dragged Securities (which, for the avoidance of doubt, shall not take place prior to receipt of the purchase price by the relevant Drag-Along Shareholders) cause the Drag-Along-Buyer to be registered:
 - 15.6.1 in the Company's register of Shareholders as the holder of any shares being transferred; and
 - 15.6.2 in any other applicable register of other Securities to the extent any other Securities are being transferred.
- 15.7 The purchase price paid for the Securities by the Drag-Along Buyer shall be distributed in accordance with and pursuant to the order as set out in Article 26.
- **Art. 16. Tag-Along.** Other than in the event of a transfer pursuant to Article 14 (c) and 14 (d), the Majority Investor shall, upon any Sale or Listing of Ordinary Shares agree with the respective purchaser(s) or subscriber(s) that the other Shareholders shall receive an offer to acquire, or shall be entitled to tender in such Listing, a pro rata amount of their Securities, at an economic equivalent value, on substantially the same terms and conditions and at the same time as the Majority Investor. For this purpose, the Majority Investor will without undue delay provide a notice in writing to the other Shareholders (each a "Tag-Along Shareholder") to inform them about the intended Sale or Listing ("Tag-Along Notice"); with respect to the contents of such Tag-Along Notice, Article 15.3 shall apply mutatis mutandis. The provisions of this Article 16 are without prejudice to the provisions of Article 14 (a).

Within fifteen (15) Business Days of receipt of the Tag-Along Notice, each Tag-Along Shareholder may request the Majority Investor in writing that a proportion of its Securities equal to the Investor Proportion ("Tag-Along Securities") shall be Transferred at an economic equivalent value and on substantially the same terms and conditions as those applicable to the Majority Investor and also on terms and conditions no less favourable than set out in the Tag-Along Notice.

If a Tag-Along Shareholder fails to timely notify the Majority Investor in writing of his intention to sell the Tag-Along Securities, it can no longer demand the sale of his Tag-Along Securities to the buyer named in the Tag-Along Notice. This shall not apply if the general partner or other representative of the relevant Tag-Along Shareholder fails to timely notify the Majority Investor although such general partner or other representative has been instructed in accordance with the relevant partnership agreement relating to the Management KGs to timely notify the Majority Investor by the Managers who are partners of the Tag-Along Shareholder.

Articles 15.4 to 15.7 shall apply mutatis mutandis with regard to a tag-along sale.

C. Management

Art. 17. The Company shall be managed by a board of managers composed of three members at least, who need not be shareholders of the Company (the "Board of Managers" and each a "Manager").

The Managers shall be elected by a resolution of the shareholders for an unlimited duration. A Manager may be removed with or without cause and replaced at any time by a resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a Manager because of death, retirement or otherwise, the remaining Managers may elect, by majority vote, a Manager to fill such vacancy until the next resolution of the shareholders ratifying such election.

Art. 18. The Board of Managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman.

It may also choose a secretary, who need not be a Manager who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

The Board of Managers shall meet upon call by the chairman or two Managers at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the Board of Managers, but in his absence the Managers or the Board of Managers may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all Managers at least twenty-four hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or e-mail of each Manager.



Separate notice shall not be required for meetings at which all the Managers are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by fax or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another Manager as his proxy. One Manager can represent more than one of his/her co-Managers.

The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the Managers is present or represented at a meeting of the Board of Managers. Decision shall be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

In the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a Manager, officer or employee in the other contracting party), such Manager shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such Manager's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

Any Manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Board of Managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 19. The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting, or by two Managers.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two Managers.

Art. 20. The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the resolution of the shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the Board who may constitute committees deliberating under such terms as the Board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be Managers, appoint and dismiss all officers and employees and fix their remuneration.

The Board of Managers may in its discretion establish committees, such as a remuneration committee and an audit committee, and grant them specific rights.

Some decisions regarding companies of the Group shall not be taken by an Affiliate without the prior written consent of the Board of Managers. Such decisions are listed under any Shareholders' Agreement.

- **Art. 21.** The Company will be bound by the sole signature of any Manager of the Company, as well as by the joint or single signature of any person or persons to whom specific signatory powers shall have been delegated by the Board of Managers.
- Art. 22. To the extent permissible under Luxembourg Law and provided that, to the extent applicable, discharge has been granted by the general meeting of shareholders for any liability resulting from the performance of their duties, the Managers, auditor, secretary and other officers, servants or agents for the time being of the Company shall be indemnified out of the assets of the Company from and against all actions, costs, charges, losses, damages and expenses, which they or any of them shall or may incur or sustain by reason of any contract entered into or any act done, concurred in, or omitted, on or about the execution of their duty or supposed duty or in relation thereto except such (if any) as they shall incur or sustain by or through their own willful act, neglect or default respectively and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Luxembourg company law, and none of them shall be answerable for the act, receipts, neglects or defaults of the other or others of them, or for joining in any receipt for the sake of conformity, or for any bankers or other persons with whom any moneys or effects belonging to the Company shall or may be lodged or deposited for safe custody, or for any bankers, brokers, or other persons into whose hands any money or assets of the Company may come, or for any defect of title of the Company to any property purchased, or for the insufficiency or deficiency or defect of title of the Company, to any security upon which any moneys of the Company shall be invested, or for any loss or damage occasioned by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall happen in the execution of their respective offices or in relation thereto, except the same shall happen by or through their own willful neglect or default respectively.



D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 23. The sole shareholder exercises the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of section XII of the law of August 10, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions, which exceed the powers of the Managers are taken by the sole shareholder. In case of more shareholders the decisions, which exceed the powers of the Managers shall be taken by the meeting. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares, which he owns.

Any issuance of shares as a result of the conversion of convertible bonds or other similar financial instruments shall mean the convening of a prior general meeting of shareholders in accordance with the provisions of Article 23 above. Each convertible bond or other similar financial instrument shall be considered for the purpose of the conversion as a subscription for shares to be issued upon conversion.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

- Art. 24. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.
- Art. 25. Each year, as at the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amount to one tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

- **Art. 26.** The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the shareholders in accordance with the following provisions of this Article 26.
- a) The holders of each class of the Preference Shares are entitled to annual preferential dividends (the "Preferred Dividends") calculated out of (i) the share capital originally contributed to such class of Preference Shares, comprising the nominal value of the relevant Preference Shares and the related share premium (not yet repaid) (the "Preferred Share Amount") as well as of (ii) the Preferred Dividends attributable to such class of Preference Shares not distributed but allocated to a respective special reserve in previous years ("the "Special Preferred Dividends Reserve"), at the following annual rate:
- the holders of class B1 Preference Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of nine point five per cent (9.25%) of the Preferred Share Amount and of the Special Preferred Dividends Reserve pertaining to the class B1 Preference Shares, then,
- the holders of class B2 Preference Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of nine point seven five per cent (9.50%) of the Preferred Share Amount and of the Special Preferred Dividends Reserve pertaining to the class B2 Preference Shares, then,
- the holders of class B3 Preference Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of ten per cent (9.75%) of the Preferred Share Amount and of the Special Preferred Dividends Reserve pertaining to the class B3 Preference Shares, then,
- the holders of class B4 Preference Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of ten point two five per cent (10%) of the Preferred Share Amount and of the Special Preferred Dividends Reserve pertaining to the class B4 Preference Shares, then,
- the holders of class B5 Preference Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of ten point five per cent (10.25%) of the Preferred Share Amount and of the Special Preferred Dividends Reserve pertaining to the class B5 Preference Shares, and, then,
- the holders of class B6 Preference Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of ten point seven five per cent (10.50%) of the Preferred Share Amount and of the Special Preferred Dividends Reserve pertaining to the class B6 Preference Shares.

To the extent that the Preferred Dividends are not distributed in any year, despite the existence of profits available for that purpose, the amount of the Preferred Dividends (i) shall be allocated to the Special Preferred Dividends Reserve of each of the Preference Shares classes and (ii) shall be available for preference distributions to the holders of the respective Preference Shares at the time of the next distribution of dividends of the Company, subject to the shareholders' approval in a shareholder's resolution.

If the Preferred Dividends are not distributed or allocated to a respective Special Preferred Dividends Reserve, in accordance with the foregoing provisions during one or more particular years (e.g. in case of insufficient profits or distributable reserves or if no respective shareholders' resolution is passed), the entitlement to annual Preferred Dividends shall continue to accrue until it is completely paid. If and to the extent that, subsequently, profits are made, the



entitlement to a Preferred Dividend accrues and becomes payable, preferentially, putting the holder in a position as if the Preferred Dividend would have accrued in each year (the "Catch-Up Allocations").

In any case, dividends can only be distributed and shares redeemed following a respective shareholders' resolution and only to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the law of August 10, 1915 on commercial companies and amendments thereto and in accordance with the applicable provisions of such law.

b) Secondly, the holders of the class A1 ordinary shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.25% of the nominal value of the class A1 Ordinary Shares issued by the Company. The holders of the class A2 ordinary shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.30% of the nominal value of the class A2 ordinary shares issued by the Company. The holders of class A3 ordinary shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.35% of the nominal value of the class A3 ordinary shares issued by the Company. The holders of the class A4 ordinary shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.40% of the nominal value of the class A4 ordinary shares issued by the Company.

Then the holders of Class A1 ordinary shares shall be entitled to receive the remaining.

For the avoidance of doubt, the payments to be made under (b) are to be made on a pari passu basis between the holders of the classes of Ordinary Shares.

If at the time of the distribution the first outstanding class of ordinary shares (by numerical order, i.e. initially the Class A1 ordinary shares) has been redeemed and cancelled, the remainder of any dividend distribution shall be then allocated to the succeeding first outstanding class of shares (e.g. initially the Class A2 ordinary shares).

Notwithstanding the preceding provisions, the board of managers is authorized to declare and pay interim dividends to the shareholder(s) in accordance with the distribution provisions described in the preceding provisions of this Article 26 before the end of the financial year and in accordance with the applicable legal provisions.

For the avoidance of doubt, the holders of the Ordinary Shares shall be entitled to receive a dividend or interim dividend, including any repayment of share capital, only if either (i) such dividend or interim dividend has been approved by a respective shareholders' resolution with a 75% majority of all holders of Preference Shares or if (ii) (a) all dividend distributions arising under this Article 26 in relation to the Preference Shares have been fully paid to the holders of the Preference Shares in numerical order (e.g. initially class B1 preference shares); and (b) all the issued Preference Shares have been redeemed and any share premium contributed in connection with the Preference Shares has been fully repaid to the holder of the Preference Shares in numerical order (e.g. initially class B1 preference shares). To the extent that insufficient distributable funds are available to repay all Preferred Share Amounts or all Preferred Dividends, payments shall be made to the holders of Preference Shares in an order reciprocal to the rate at which Preferred Dividends accrue (i.e. in the following order: B1, B2, B3, B4, B5, B6).

All remaining income available for further distribution in the Company, if any, shall be paid pro rata to the holders of Ordinary Shares.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 27. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the Ordinary Shares of the Company held by them, provided that (i) first all external debt shall be repaid, (ii) then any remaining distributable funds shall be applied first to the holders of Preference Shares, in the order described in Art. 26 lit. b) above, to the extent required to pay-out (a) any unpaid Preferred Share Amounts and (b) any accrued and unpaid Preferred Dividends, including any amounts allocated to the Special Preferred Dividends Reserve as well as any Catch-Up Allocations according to Art. 26 lit a) para. 3 above.

Art. 28. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and amendments thereto.

G. Definitions

Art. 29. The terms defined in these articles shall have the following meaning:

"Affiliate" means

- a) when used in relation to a specified person who is not an individual, an affiliate (verbundenes Unternehmen) of the Investor within the meaning of Section 15 German Stock Corporation Act (Aktiengesetz, AktG);
 - b) when used in relation to the Permira Investor, in particular and in addition to (a):
- i. any of the Permira Funds and any other Fund or other Permira entity which is represented by the same general partner (or an affiliate within the meaning of Section 15 of the German Stock Corporation Act) or acting through the same nominee (or an affiliate within the meaning of Section 15 of the German Stock Corporation Act) as any of the Permira Funds;
 - ii. any general partner, limited partner, trustee, nominee or Manager of or adviser to the Permira Funds; and



- iii. any Co-Investment Scheme of the Permira Funds, or any person holding shares or other interests under such scheme or entitled to the benefit of shares or other interests under such scheme;
 - c) when used in relation to an Investor other than the Permira Investor, in addition to (a):
- i. any persons who is controlled by or managed by the same general partner, trustee, nominee, Manager or adviser as such Investor;
- ii. any general partner, limited partner, trustee, nominee, operator, arranger or Manager of or adviser to the Investor; and
- iii. any Co-Investment Scheme of the Investor, or any person holding shares or other interests under such scheme or entitled to the benefit of shares or other interests under such scheme;

but excluding for the avoidance of doubt, any portfolio companies of the Investor;

d) when used in relation to a specified person who is an individual, any person who is connected with the specified person within the meaning of Sec. 15 of the German Tax Code (Abgabenordnung);

"Bidco" means Kallisto Einhundertste Vermögensverwaltungs-GmbH, a limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) incorporated in Germany, registered in the commercial register of the local court in Frankfurt am Main under HRB 98571, whose registered office is at Mainzer Landstraße 46, 60325 Frankfurt am Main.

"Business Day" means a day other than a Saturday, Sunday or public holiday in Luxembourg, Frankfurt or London;

"Completion" means the completion of the capital increase at the level of the Company which has occurred on 20 June 2014;

"Dispose" means, in relation to any Share or any legal or beneficial interest in any Share, directly or indirectly to:

- a) sell, assign, transfer or otherwise dispose of it;
- b) create or permit to subsist any Encumbrance over it;
- c) direct (by way of renunciation or otherwise) that another person should, or assign any right to, receive it;
- d) enter into any agreement in respect of the votes or any economic or other rights attached to it, including by way of insurance, hedging, options, collars or swaps (whether physically settled or cash settled, and including total return swaps); or
 - e) agree, whether or not subject to any condition precedent or subsequent, to do any of the foregoing, and "a Disposal" and "Disposed of" shall be construed accordingly.

"Emergency Share Issue" has the meaning set out in article 13 of these Articles.

"Encumbrance" means a mortgage, charge, pledge, lien, option, restriction, right of first refusal, right of pre-emption, third party right or interest, other encumbrance or security interest of any kind, or another type of agreement or arrangement having similar effect.

"Fair Market Value" shall mean the market value of the Securities as such value was reflected in latest fund valuation of the Permira Investor which is based on the EVCA guidelines, provided that no deduction for illiquidity shall be made. If there is a dispute between the Parties as to whether the Fair Market Value is the correct market value, the correct market value shall be determined by an independent accountant of a reputable international accountancy firm (one of the "Big Four") which shall not be identical to the accountant nor the accountancy firm which has certified the last two fund valuations of the Permira Investor, to be designated and instructed jointly for that purpose by the Parties who have disputed that the Fair Market Value is the correct market value. The costs of the determination by the accountant shall be borne severally by such Parties who have assessed that the correct market value is higher than the Fair Market Value, if the correct market value as determined by the accountant is equal to or lower than the Fair Market Value, if the correct fair market value is higher than the Fair Market Value. The correct market value as determined by the accountant shall be the "Fair Market Value" for the purposes of article 12.

"Fund" means any unit trust, investment trust, investment company, limited partnership, general partnership, collective investment scheme within the meaning of section 235 FSMA, pension fund, insurance company, authorised person under FSMA or any body corporate or other entity, in each case the assets of which are managed professionally for investment purposes;

"Group" (except where specifically defined otherwise) means the Company and its subsidiary undertakings (including, for the avoidance of doubt, the Target Group with effect from Closing as defined in the SPA) and "member of the Group" and "Group Company" shall be construed accordingly.

"Investors" means the Permira Investor, together with any person who has adhered to any Shareholders' Agreement and is qualified as "Investor".

"Listing" means the making of an application for admission to listing on any internationally recognised stock exchange of all or some of the equity securities in any Group Company (subject to such Group Company having been transformed in a legal form which allows its equity securities to be listed);

"Majority Investor" means the Investors which holds the majority of all Ordinary Shares which are issued to Investors.

"Management KGs" means CABB CO-INVESTMENT 1 GmbH & Co. KG, a limited partnership (Kommanditgesell-schaft) incorporated in Germany, registered with the commercial register of the local court in Munich under HRA 102406,



with registered office at Mark-Twain-Straße 4, 81245 Munich, Germany and CABB CO-INVESTMENT 1 GmbH & Co. KG, a limited partnership (Kommanditgesellschaft) incorporated in Germany, registered with the commercial register of the local court in Munich under HRA 102388, with registered office at Mark-Twain-Straße 4, 81245 Munich, Germany.

"Permira Funds" means (i) P5 Sub L.P.1, (ii) Permira V L.P.2, (iii) P5 Co-Investment L.P. and (iv) Permira V I.A.S L.P., each (i) to (iv) a limited partnership registered in Guernsey, acting by their general partner, Permira V G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey, acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands; (v) Permira Investments Limited, acting by its nominee Permira Nominees Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands and (vi) P5 CIS S.à r.I., a company organised under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register with number B 178 072, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

"Permira Investor" means Monitchem S.à r.l. a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated in Luxembourg, whose registered office is at 282, route de Longwy, L-1940, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies (registered number R.C.S. Luxembourg B 185498).

"Sale" means any direct or indirect sale and transfer of Shares held by the Investors (and a pro rata proportion of all other Securities) other than to an Affiliate of such Investor or another Investor, and other than a syndication pursuant the Shareholders' Agreement, whereby for the purpose hereof an indirect sale and transfer of Shares shall, with respect to the Permira Investor, mean the sale and transfer by the Permira Funds of the shares in the Permira Investor by the Permira Funds (other than to an Affiliate or upon a syndication).

"Securities" means the Ordinary Shares, the Preference Shares and any other capital stock, preferred equity certificates, convertible preferred equity certificates, loan notes, shareholder loans, beneficial interests, warrants, options, notes, bonds, debentures and other securities issued or proposed to be issued by the Company to any of its Shareholders.

"Shareholders' Agreement" means any agreement entered into between the Shareholders of the Company.

"SPA" means the sale and purchase agreement entered on 17 April 2014 with BidCo as the purchase, for the acquisition of the entire share capital in the Target

"Target" means CABB International GmbH, a German limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), registered with the commercial register of the lower court of Frankfurt am Main under registration number HRB 89248, with business address at Otto-Volger-Straße 3c, 65843 Sulzbach am Taunus, Germany."

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatrième jour de juin;

Par-devant le soussigné, Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

Monitchem S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185.498 (I "Associé Unique"),

en tant qu'Associé Unique de Monitchem Holdco 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.111 (la "Société") et constituée suivant acte reçu par le notaire Carlo Wersandt en date du 21 mai 2014, dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (les "Statuts").

L'Associé Unique est représenté par Mr Gianpiero SADDI, employé, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration qui a été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné et qui restera annexée au présent acte afin d'être soumise aux mêmes formalités d'enregistrement.

L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Conversion de la valeur nominale des parts sociales de la Société d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune à un Euro (1,- EUR) chacune et conversion des un million deux cents cinquante mille (1.250.000) parts sociales existantes en douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune.
- 2. Conversion des parts sociales de la Société en différentes catégories de parts sociales, c'est-à-dire parts sociales ordinaires de catégorie A1 à A4 et parts sociales préférentielles de catégorie B1 à B6, et réallocation subséquente des



douze mille cinq cent (12.500) parts sociales existantes en trois mille cent vingt-cinq (3.125) parts sociales ordinaires de catégorie A1, trois mille cent vingt-cinq (3.125) parts sociales ordinaires de catégorie A2, trois mille cent vingt-cinq (3.125) parts sociales ordinaires de catégorie A3 et trois mille cent vingt-cinq (3.125) parts sociales ordinaires de catégorie A4.

3. Approuver l'augmentation de capital social de la Société d'un montant de quarante-deux millions cent cinquante-quatre mille quarante Euros (42.154.040,- EUR) de façon à porter son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) à quarante-deux millions cent soixante six mille cinq cent quarante Euros (42.166.540,- EUR) par l'émission de dix millions cinquante-quatre mille quatre cents (10.054.400) nouvelles parts sociales de catégorie A1 à A4 et trois cent vingt-deux mille sept cent quarante (322.740) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie B1 à catégorie B6 (les "Nouvelles Parts Sociales"), avec une prime d'émission d'un montant total de cent quatre-vingt-onze millions sept cent sept mille cinq cent soixante Euros (191.707.560,- EUR) libérées par un apport en nature et en numéraire.

Souscription et Paiement des Nouvelles Parts Sociales.

4. Approuver la refonte complète des Statuts.

L'Associé Unique agissant en tant qu'associé unique de la Société et représenté comme indiqué ci-dessus, prend les résolutions suivantes conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée le cas échéant:

Première résolution

L'Associé Unique décide de convertir la valeur nominale des actions de la Société d'un centime d'Euro (0,01 EUR) à un Euro (1,- EUR) et de convertir les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales existantes en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de convertir les parts sociales de la Société en différentes catégories de part sociales, c'est à dire catégories A1 à A4 de parts sociales ordinaires et en catégories B1 à B6 de parts sociales préférentielles et réallocation subséquente des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes en trois mille cent vingt-cinq (3.125) parts sociales ordinaires de catégorie A1, trois mille cent vingt-cinq (3.125) parts sociales ordinaires de catégorie A2, trois mille cent vingt-cinq (3.125) parts sociales ordinaires de catégorie A3 et trois mille cent vingt-cinq (3.125) parts sociales ordinaires de catégorie A4.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quarante deux millions cent cinquante-quatre mille quarante Euros (42.154.040,- EUR)

afin de porter son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) à quarante-deux millions cent soixante six mille cinq cent quarante Euros (42.166.540,- EUR)

par l'émission de:

- dix millions cinquante-quatre mille quatre cents (10.054.400) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A1,
- dix millions cinquante-quatre mille quatre cents (10.054.400) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A2,
- dix millions cinquante-quatre mille quatre cents (10.054.400) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A3,
- dix millions cinquante-quatre mille quatre cents (10.054.400) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A4,
- trois cent vingt-deux mille sept cent quarante (322.740) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie B1,
- trois cent vingt-deux mille sept cent quarante (322.740) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie B2,
- trois cent vingt-deux mille sept cent quarante (322.740) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie B3,
- trois cent vingt-deux mille sept cent quarante (322.740) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie B4,
- trois cent vingt-deux mille sept cent quarante (322.740) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie B5,
- trois cent vingt-deux mille sept cent quarante (322.740) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie B6,

d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune et ayant les droits et obligations définis dans les Statuts (les "Nouvelles Parts Sociales"), chacune de ces Nouvelles Parts Sociales étant libérée par un apport en nature et en numéraire avec une prime d'émission d'un montant total de cent quatre-vingt-onze millions sept cent sept mille cinq cent soixante Euros (191.707.560,- EUR), cette prime étant attachées aux parts sociales préférentielles.

Souscription et Paiement

Les Nouvelles Parts Sociales ont été souscrites et payées comme suit:

1. l'Associé Unique déclare souscrire à huit millions trois cent dixhuit mille cent cinquante (8.318.150) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A1, huit millions trois cent dix-huit mille cent cinquante (8.318.150) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A2, huit millions trois cent dix-huit mille cent cinquante (8.318.150) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A3, huit millions trois cent dix-huit mille cent cinquante (8.318.150) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A4, trois cent neuf mille trois cent quinze (309.315) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie B1, trois cent neuf mille trois cent quinze (309.315) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie B2, trois cent neuf mille trois cent quinze (309.315) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie B3, trois cent neuf



mille trois cent quinze (309.315) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie B4, trois cent neuf mille trois cent quinze (309.315) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie B5 et trois cent neuf mille trois cent quinze (309.315) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie B6 avec une prime d'émission de cent quatre-vingt-trois millions sept cent trente-trois mille cent dix Euros (183.733.110,- EUR) pour un prix d'émission total de deux cent dix-huit millions huit cent soixante-et-un mille six cent Euros (218.861.600,- EUR) par:

- un apport en nature, consistant en créances d'un montant de onze millions cinq cent quarante-et-un mille cent trenteet-un Euros (11.541.131,- EUR) (l'"Apport en Nature"); et
- un apport en numéraire d'un montant de deux cent sept millions trois cent vingt mille quatre cent soixante-neuf Euros (207.320.469,- EUR).

La valeur totale de l'Apport en Nature a été calculée et évaluée à onze millions cinq cent quarante-et-un mille cent trente et un Euros (11.541.131,- EUR) sur la base d'un rapport d'évaluation du conseil de gérance de la Société daté du 20 juin 2014, attestant l'évaluation de l'Apport en Nature à la date du 20 juin 2014 (le "Rapport d'Evaluation").

Une copie du Rapport d'Evaluation a été remise au notaire.

- 2. CABB Co-Investment 1 GmbH & Co KG, ("Co-Invest KG 1"), un Limited Partnership (Kommanditgesellschaft) constituée an Allemagne, inscrite au registre de commerce du tribunal local de Munich sous le numéro HRA 102406 ayant son siège social à Mark-Twain-Straße 4, 81245 Munich, Allemagne, dûment représenté par Gianpiero SADDI en tant que son mandataire en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Munich le 18 juin 2014, déclare souscrire à et payer intégralement un million trois cent soixante-quinze mille (1.375.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A1, un million trois cent soixante-quinze mille (1.375.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A2, un million trois cent soixante-quinze mille (1.375.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A3, un million trois cent soixante-quinze mille (1.375.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A4 par un apport en numéraire d'un montant de cinq millions cinq cent mille Euros (5.500.000,- EUR) entièrement alloué au capital social de la Société.
- 3. CABB Co-Investment 2 GmbH & Co KG, ("Co-Invest KG 2"), un Limited Partnership (Kommanditgesellschaft) constituée an Allemagne, inscrite au registre de commerce du tribunal local de Munich sous le numéro HRA 102388, ayant son siège social à Mark-Twain-Straße 4, 81245 Munich, Allemagne, dûment représenté par Gianpiero SADDI en tant que son mandataire en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Munich le 18 juin 2014, déclare souscrire à et payer intégralement trois cent soixante et un mille deux cent cinquante (361.250) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A1, trois cent soixante et un mille deux cent cinquante (361.250) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A2, trois cent soixante et un mille deux cent cinquante (361.250) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A3, trois cent soixante-et-un mille deux cent cinquante (361.250) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A4, treize mille quatre cent vingt-cinq (13.425) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie B1, treize mille quatre cent vingt-cinq (13.425) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie B3, treize mille quatre cent vingt-cinq (13.425) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie B4, treize mille quatre cent vingt-cinq (13.425) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie B5, treize mille quatre cent vingt-cinq (13.425) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie B6, avec une prime d'émission de sept millions neuf cent soixante-quatorze mille quatre cent cinquante Euros (7.974.450,- EUR) pour un prix d'émission total de neuf millions cinq cent mille Euros (9.500.000,- EUR) par un apport en numéraire.

Le montant total de l'Apport en Nature s'élevant à deux cent trente-trois millions huit cent soixante et un mille cent Euros (233.861.100,- EUR) est alloué comme suit: quarante-deux millions cent cinquante-quatre mille quarante Euros (42.154.040,- EUR) au capital social de la Société et cent quatre-vingt-onze millions sept cent sept mille cinq cent soixante Euros (191.707.560,- EUR) au compte de prime d'émission de la Société.

De ce montant total d'augmentation de capital, un montant de deux cent vingt-deux millions trois cent vingt mille quatre cent soixante-neuf Euros (222.320.469, EUR) a été payé en numéraire (l'"Apport en Numéraire") et le reste correspond à l'Apport en Nature.

La preuve de paiement de l'Apport en Numéraire a été remise au notaire soussigné.

Il résulte de ces résolutions, souscriptions et paiements, que Co-Invest KG 1 et Co-Invest KG 2 (ci-après désignés comme les "Nouveaux Associés") avec l'Associé Unique ont pris la résolution suivante. Les formulaires de procuration pour les Nouveaux Associés, signés ne varietur par le mandataire susmentionné et le notaire, resteront annexés au présent acte.

Quatrième résolution

L'Associé Unique et les Nouveaux Associés décident de procéder à la refonte totale des Statuts de la Société qui se liront désormais comme suit:

"A. Nom - Durée - Objet - Siège - Social

- **Art. 1** est formé, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Monitchem Holdco 1 S.à r.l.» (ciaprès la «Société») laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.
- Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères; l'acquisition de tous titres, droits et actifs par



voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et mise en valeur.

La Société peut emprunter et lever des fonds, y compris, mais sans être limité à, emprunter de l'argent sous toutes formes et obtenir des prêts sous toutes formes et lever des fonds à travers, y compris, mais sans être limité à, l'émission d'obligations, de titres de prêt, de billets à ordre et d'autres titres de dette ou de capital convertibles ou non, dans le cadre de l'objet décrit ci-dessus.

La Société peut également entrer dans les transactions suivantes, étant entendu que la Société n'entrera pas dans une quelconque transaction qui l'engagerait dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- accorder des prêts sans limitation à ses filiales, sociétés liées ou toute autre société, y compris, les fonds provenant d'emprunts, d'émission de titres de prêt ou de titres de capital;
- accorder des garanties, mises en gage, transférer, nantir, créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs, garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de tout autre société et, plus généralement, dans son propre intérêt ou dans celui de toute autre société ou personne;
- entrer dans des accords, y compris, mais non limité à n'importe quelle sorte d'accords de dérivée de crédit, d'accords d'association, d'accords de garantie, d'accords de marketing, d'accords de distribution, d'accords de gestion, d'accords de conseil, d'accords d'administration et d'autres contrats de services, d'accords de vente, ou d'autre en rapport avec son objet social.

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières, si ces opérations sont utiles à la réalisation de son objet tel que décrit dans le présent article ainsi que des opérations directement ou indirectement liées aux activités décrites dans cet article.

- Art. 3. La durée de la Société est illimitée.
- **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville, Grand-Duché du Luxembourg. Il pourra être transféré à n'importe quelle autre place dans la ville de Luxembourg par simple décision du conseil de gérance. Il peut être créé, par simple décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Parts sociales - Transferts de parts sociales

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à quarante-deux million cent soixante-six mille quarante Euros (EUR 42.166.040,-) représenté par:

- dix million cinquante-sept mille cinq vingt-cinq (10.057.525) parts sociales ordinaires de catégorie A1,
- dix million cinquante-sept mille cinq vingt-cinq (10.057.525) parts sociales ordinaires de catégorie A2,
- dix million cinquante-sept mille cinq vingt-cinq (10.057.525) parts sociales ordinaires de catégorie A3,
- dix million cinquante-sept mille cinq vingt-cinq (10.057.525) parts sociales ordinaires de catégorie A4,
- trois cent vingt-deux mille sept cent quarante (322.740) parts sociales préférentielles de catégorie B1,
- trois cent vingt-deux mille sept cent quarante (322.740) parts sociales préférentielles de catégorie B2,
- trois cent vingt-deux mille sept cent quarante (322.740) parts sociales préférentielles de catégorie B3,
- trois cent vingt-deux mille sept cent quarante (322.740) parts sociales préférentielles de catégorie B4,
- trois cent vingt-deux mille sept cent quarante (322.740) parts sociales préférentielles de catégorie B5,
- trois cent vingt-deux mille sept cent quarante (322.740) parts sociales préférentielles de catégorie B6,

l'ensemble des parts sociales ordinaires de catégories A1 à A4 sont qualifiées de "Parts Sociales Ordinaires", et l'ensemble des parts sociales préférentielles de catégories B1 à B6 sont qualifiées de "Parts Sociales Préférentielles, ayant chacune une valeur nominale d'une Euro (EUR 1,-) chacune et toutes entièrement libérées.

Le transfert des Parts Sociales Préférentielles ne pourra être fait sans en même temps et dans les mêmes proportions transférer des Parts Sociales Ordinaires (en relation avec la détention de Parts Sociales Ordinaires et Parts Sociales Préférentielles du cédant au moment du transfert, i.e. stapling des Parts Sociales Ordinaires et Parts Sociales Préférentielles), étant entendu que cela ne s'appliquera pas au cas de rachat et annulation des Parts Sociales Ordinaires et Parts Sociales Préférentielles.

Sous réserve des dispositions de l'article 26 ci-dessous, chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 26 ci-dessous, chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion du nombre de parts sociale existantes.

Art. 6. Sous réserve des dispositions de l'article 5 ci-dessus, les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Dans ce même cas, elles ne sont cessibles à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts



du capital social et sous réserve des dispositions de tout Pacte d'Associés et de ses statuts (spécifiquement les articles 12, 13, 14, 15 et 16 ci-dessous). Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou si le cas se réalise, moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'une ou plusieurs catégories de parts sociales par le biais du rachat et de l'annulation de toutes les parts sociales émises dans de telle(s) catégorie(s), et ce conformément aux dispositions prévues au présent article 8.

Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation subséquente de toutes les Parts Sociales Préférentielles d'une ou plusieurs catégories de parts sociales dans l'ordre suivant:

- les parts sociales préférentielles de catégorie B1
- les parts sociales préférentielles de catégorie B2
- les parts sociales préférentielles de catégorie B3
- les parts sociales préférentielles de catégorie B4
- les parts sociales préférentielles de catégorie B5
- les parts sociales préférentielles de catégorie B6

Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation subséquente de toutes les Parts Sociales Ordinaires d'une ou plusieurs catégories de parts sociales dans l'ordre suivant:

- les parts sociales ordinaires de catégorie A1
- les parts sociales ordinaires de catégorie A2
- les parts sociales ordinaires de catégorie A3
- les parts sociales ordinaires de catégorie A4

Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une catégorie de parts sociales, une telle catégorie donne droit à ses détenteurs au pro rata de leur détention dans cette catégorie au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation) et les détenteurs des parts sociales de la catégorie de parts sociales rachetée et annulée auront droit à un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque parts sociales de la catégorie détenue par eux et rachetée et annulée.

La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de parts sociales émises dans la catégorie de parts sociales devant être rachetée et annulée.

Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le Conseil de Gérance sur la base de Comptes Intérimaires pertinents et, en ce qui concerne les Parts Sociales Préférentielles, en prenant en compte également les dispositions de l'article 26 ci-dessous. La Montant Total d'Annulation pour chaque catégorie de parts sociales pertinente sera le Montant Disponible de la catégorie de parts sociales pertinente au moment du rachat et de l'annulation de la catégorie de parts sociales pertinente, étant entendu toutefois que le Montant Total d'Annulation ne devra jamais être supérieur au Montant Disponible. A compter du rachat et de l'annulation des parts sociales de la catégorie de parts sociales concernée, la Valeur d'Annulation Par Action sera due et payable par la Société.

Pour les besoins de cet Article, les mots suivants auront les définitions suivantes:

- "Montant Disponible" signifie en relation avec la catégorie de parts sociales pertinente, le montant total des bénéfices nets attribuables à la catégorie de parts sociales (et pour les Parts Sociales Préférentielles, en prenant également en compte les dispositions de l'article 26 ci-dessous) (y compris les reports bénéficiaires telle que déterminé pour la catégorie pertinente et, pour les Parts Sociales Préférentielles, en prenant également en compte les dispositions de l'article 21 ci-dessous), dans la mesure où les associés auraient été en droit de réclamer des distributions de dividende conformément à l'article 26 ci-dessous, augmenté par (i) toute réserve librement distribuable (y compris pour éviter tout doute la réserve de prime d'émission) et (ii), le cas échéant, par le montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale liée à la catégorie de parts sociales devant être annulée dans la mesure où cela correspond aux montants disponibles conformément à la loi mais réduit par (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions légales ou aux Statuts ou mises à part pour couvrir les coûts de fonctionnement de la Société selon l'opinion raisonnable du conseil de gérance, à chaque fois comme indiqué dans les Comptes Intérimaires pertinents (pour éviter tout doute, sans double calcul) de telle façon que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + PR)$$

Où:

AA = Montant Disponible;

NP = bénéfices nets attribuables à la catégorie de parts sociales, y compris pour les Parts Sociales Préférentielles les distributions faites conformément aux dispositions de l'article 26 ci-dessous (y compris les profits à reporter ainsi que déterminés pour la catégorie de parts sociales pertinente, et pour les Parts Sociales Préférentielles en prenant en compte également les dispositions de l'article 26 ci-dessous);



P = toute réserve et prime d'émission librement distribuable;

CR = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale lié à la catégorie de parts sociales devant être annulée dans la mesure où cela correspond aux montants disponibles conformément à la loi;

L= pertes (y compris, le cas échéant, les pertes reportées);

LR = toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions légales ou aux Statuts;

PR = les sommes mises à part pour couvrir les coûts de fonctionnement de la Société selon l'opinion raisonnable du Conseil de Gérance.

- "Valeur d'Annulation Par Part Sociale" signifie le montant d'annulation par part sociale à payer aux Associés;
- "Comptes Intérimaires" signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés;
- "Date des Comptes Intérimaires" signifie la date qui ne doit pas être plus de huit (8) jours avant la date de rachat de la catégorie de Parts Sociales concernée;
- "Montant Total d'Annulation" signifie le montant à payer comme prix de rachat pour la catégorie de parts sociales ainsi rachetée.
- **Art. 9.** Tout montant de prime d'émission versé en plus de la valeur nominale de toute Part Sociale Ordinaires sera alloué à une réserve de prime d'émission, qui sera à la libre disposition de la Société et cette prime pourra être distribuée ou repayée de toutes les façons possibles aux associés par une décision prise soit en assemblée générale des associés ou par le conseil de gérance, et dans tous les cas, dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables suffisantes conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Tout montant de prime d'émission payée en surplus de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles devra être réservée et attachée aux détenteurs de ces Parts Sociales Préférentielles et devra être distribuée ou repayée de la manière détaillée à l'article 26 (a) et également, dans tous les cas, dans le mesure où la Société dispose de sommes distribuables suffisantes conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La Société peut, sans limitation, accepter des capitaux propres ou d'autres apports sans émettre des parts sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut créditer les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le conseil de gérance sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

- **Art. 10.** La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 12.

- 12.1 Tout futur investissement, par dette ou capital, par chaque personne qui détient des parts sociales dans la Société (l'"Associé Existant") devra (i) préserver le ratio de Parts Sociales Ordinaires et Parts Sociales Préférentielles émises par la Société au moment de le Teme, (ii) appliquer la même part préférentielle de profit au moment de le Terme tel que décrit dans tout Pacte d'Associé et (iii) être fait à une Valeur Juste de Marché, à moins qu'il n'existe des raisons objectives pour appliquer un ratio différent ou pour une part préférentielle de profit différente ou une évaluation du marché différente (e.g. augmentation ou diminution du taux d'inflation en comparaison du taux existant, détérioration importante ou amélioration de la performance de la Société, Emission de Parts Sociales d'Urgence ou un besoin de fonds comparable, depuis la dernière évaluation des fonds par l'Investisseur Permira qui se base sur les Lignes Directrices EVCA d'un événement ou des événements qui ont une influence positive substantielle ou un effet négatif sur la valeur juste de marché des Titres), dans ce cas l'Investisseur Majoritaire pourra décider d'appliquer un ratio différent, une part préférentielle de profit différente ou une évaluation différente.
- 12.2 Sous réserve des articles 12.3 et 12.4, à tout moment suivant le Terme où la Société propose d'émettre tous Titres dans le capital de la Société en numéraire, chaque associé existant aura le droit de souscrire selon les mêmes termes pour la proportion de nouveaux Titres qui est pratiquement équivalente à la proportion de la valeur nominale des parts sociales détenues par l'associé existant dans la Société par rapport à toutes les parts sociales émises, étant entendu que:
- ce droit est exercé et le paiement pour ces Titres souscrits est fait dans les dix (10) Jours Ouvrables suivant la notification de l'émission proposée par la Société; étant entendu cependant que cette limitation ne s'appliquera pas si le gérant ou tout autre représentant de l'Associé Existant n'a pas respecté cette période limitative bien que ce gérant ou représentant a été instruit par les Managers (tel que définit dans tout Pacte d'Associés) qui sont associés de l'Associé Existant, en accord avec les dispositions de tout Pacte d'Associé d'exercer au moment opportun ce droit;
- -l'Associé Existant pourra uniquement exercer ce droit si il souscrit pro rata avec les Investisseurs pour une proportion de chaque catégorie de Titres à émettre (et également, il est requis que chaque Management KGs souscrive pro rata pour chaque catégorie de Titres, y compris des notes, preferred equity certificates ou autres instruments similaires, dans le cas où ils sont émis); et



- les Investisseurs peuvent nommer un de leurs Affiliés pour souscrire à ces nouveaux Titres auxquels ont droit de souscrire les Investisseurs conformément à cet article 12.
- 12.3 Les dispositions des articles 12.1 et 12.2 ne s'appliqueront pas dans le cas où le Conseil de Gérance a décidé d'investir dans des actifs ou affaires ou dans des actions d'une autre société ou entreprise, et pour se faire la totalité ou une partie de la considération est réglée par le biais, inter alia, d'émission de Titres. Et, les dispositions de l'article 12.2 ne s'appliqueront pas lorsqu'en relation avec cet investissement, des Titres doivent être émis aux Management KGs ou à un nouveau véhicule "pooling" au nom et pour le compte ou directement à des nouveaux gérants employés par le vendeur ou le business ou la société acquise.
- **Art. 13.** Les dispositions de l'article 12 ne s'appliqueront pas dans le cas où l'Investisseur Majoritaire propose une émission de Titres à toute(s) personne(s) (qui peut être ou pas un Associé Existant) dans le cas où:
- il y a eu un événement défaillant qui continue sous (et tel qu'y définit) les Documents de Finance (tel que définit dans tout Pacte d'Associé) ou il y a eu une violation d'un covenant financier, dans le cas où les fournisseurs financiers n'ont pas renoncé à cet événement défaillant ou violation; ou
 - il y a eu un Evénement d'Insolvabilité (tel que définit dans tout Pacte d'Associé); ou
- selon l'opinion raisonnable de l'Investisseur Majoritaire, il y a une probabilité qu'un événement défaillant se produise sous (et tel qu'y définit) les Documents de Finance, ou également une violation d'un covenant financier, ou un Evénement d'Insolvabilité, et l'émission de Titres est, dans l'opinion raisonnable de l'Investisseur Majoritaire, nécessaire pour éviter un événement défaillant, une violation d'un covenant financier, ou un Evénement d'Insolvabilité,

(Toutes ces situations sont définies comme "Emission de Parts Sociales d'Urgence").

- **Art. 14.** Aucun associé existant n'est autorisé à Disposer de ces Titres autrement que conformément aux dispositions de tout Pacte d'Associé et autrement qu'en cas de:
 - a) un transfert dans le cadre d'un Exit, conformément aux dispositions de tout Pacte d'Associé;
 - b) un transfert conformément aux articles 15 et 16;
- c) en ce qui concerne les Investisseurs, un transfert à un autre Investisseur conformément aux dispositions de tout Pacte d'Associé; ou
 - d) autrement si cela est une Disposition avec l'accord de l'Investisseur Permira.

Art. 15. Sortie Forcée.

- 15.1 Dans le cas d'une Vente ou d'une Entrée en Bourse de Parts Sociales Ordinaires initié par l'Investisseur Majoritaire ("Investisseurs Vendeurs"), dès la réception d'une notification écrite de cette vente par l'Investisseur Majoritaire, les autres détenteurs de Titres (chacun un "Associé en Sortie Forcée") seront liés ou s'engagent à accepter toute offre de tout acheteur ou souscripteurs en relation avec la Vente ou l'Entrée en Bourse, selon le cas ("Acheteur en Sortie Forcée"), afin d'acquérir un montant pro rata de chaque catégorie de Titres qu'ils détiennent ("Titres en Sortie Forcée") tel que décrit dans les articles ci-dessous.
- 15.2 Les Associés en Sortie Forcée devront se voir offrir la possibilité de transférer ou rendre leur Titres en Sortie Forcée pour une valeur économique équivalente et selon substantiellement les mêmes termes et conditions que le transfert par les Investisseurs Vendeurs, étant entendu que les dispositions de cet article 15 doivent se lire sous toute réserve des dispositions sur l'Exit de tout Pacte d'Associé.
- 15.3 Afin d'exercer leur droit de demander le transfert ou l'offre aux Associés en Sortie Forcée (le "Droit en Sortie Forcée"), les Investisseurs Vendeurs devront envoyer à chaque Associé en Sortie Forcée sans délai une notice écrite (la "Notice en Sortie Forcée") contenant, dans la mesure disponible, le projet de contrat de vente d'actions des Investisseurs avec l'Acheteur en Sortie Forcée et les détails sur (i) le prix de vente proposé par Titre, (ii) les termes du paiement, (iii) tout autre termes et conditions importants de l'offre des Acheteur en Sortie Forcée; (iv) la période de temps envisagée pour le transfert ou offre ainsi que la proportion que ces Titres portent par rapport au nombre total de Titres détenus par les Investisseurs (la "Proportion des Investisseurs").
- 15.4 A la date spécifiée aux Associés en Sortie Forcée par les Investisseurs Vendeurs, chaque Associé en Sortie Forcée devra transférer ses Titres en Sortie Forcée à l'Acheteur en Sortie Forcée pour une valeur économique équivalente et selon substantiellement les mêmes termes et conditions que pour le transfert par les Investisseurs Vendeurs mais également à des termes qui ne sont pas moins favorables que ceux décrits dans la Notice en Sortie Forcée, sous réserve de la réception du prix d'achat et du transfert par les Investisseurs.
- 15.5 Chaque associé s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires, souhaitables ou appropriées pour un Transfert des Titres en Sortie Forcée à l'Acheteur en Sortie Forcée après l'exercice du Droit en Sortie Forcée, conformément aux dispositions de cet article 15.
- 15.6 Le Conseil de Gérance devra, au jour effectif du Transfert des Titres en Sortie Forcée (qui ne devra pas avoir lieu avant la réception du prix d'achat par les Associés en Vente Forcée concernés) s'engager à ce que l'Acheteur en Sortie Forcée soit enregistré:
 - 15.6.1 dans le registre des associés de la Société en tant que détenteur des parts sociales ayant été transférées;
 - 15.6.2 dans tout autre registre concernant tout autres Titres dans le cas où d'autres Titres ont été transférés.



15.7 Le prix d'achat payé pour les Titres par l'Acheteur en Sortie Forcée sera distribué conformément et selon l'ordre décrit à l'article 26.

Art. 16. Sortie Conjointe. Dans les cas autres qu'un transfert conformément à l'article 14 (c) et 14 (d), l'Investisseur Majoritaire devra, lors de toute Vente ou Entrée en Bourse de Parts Ordinaires, se mettre d'accord avec les acheteurs ou souscripteurs concernés que les autres associés devront recevoir une offre de vendre, ou offrir dans cette Entrée en Bourse, un montant pro rata de leurs Titres, pour une valeur économique équivalente et selon substantiellement les mêmes termes et conditions que pour le transfert par l'Investisseur Majoritaire. Dans ce cas, l'Investisseur Majoritaire devra dans les meilleurs délais fournir une notice écrite aux autres associés (chacun un "Associé en Sortie Conjointe") afin de les informer de la possible Vente ou Entrée en Bourse ("Notice en Sortie Conjointe"); en ce qui concerne le contenu de cette notice l'article 15.3 trouve à s'appliquer mutadis mutandis.

Les dispositions de cet article 16 sont sous réserve des dispositions de l'article 14 (a).

Dans les quinze (15) Jours Ouvrables qui suivent la réception de la Notice en Sortie Conjointe, chaque Associé en Sortie Conjointe pourra demander à l'Investisseur Majoritaire par écrit qu'une proportion de ses Titres équivalent à la Proportion des Investisseurs ("Titres en Sortie Conjointe") seront Transférés pour une valeur économique équivalente et selon substantiellement les mêmes termes et conditions que pour le transfert par l'Investisseur Majoritaire, mais également à des termes qui ne sont pas moins favorables que ceux décrits dans la Notice en Sortie Conjointe.

Si un Associé en Sortie Conjointe omet de notifier par écrit, dans les temps, à l'Investisseur Majoritaire son intention de vendre ses Titres en Sortie Conjointe, il ne pourra plus demander l'achat de ses Titres en Sortie Conjointe à l'acheteur nommé dans la Notice en Sortie Conjointe. Cette limitation ne s'appliquera pas si le gérant ou tout autre représentant de Associé en Sortie Conjointe n'a pas notifié l'Investisseur Majoritaire bien que le gérant ou tout représentant a été instruit de le faire conformément aux pactes d'associé des Management KGs de notifier dans les temps à l'Investisseur Majoritaire par les gérants qui sont associés de l'Associé en Sortie Conjointe.

Les articles 15.4 à 15.7 s'appliquent mutadis mutandis en ce qui concerne la vente en sortie conjointe.

C. Gérance

Art. 17. La Société est gérée par un conseil de gérance composé de trois membres au moins, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la Société (le "Conseil de Gérance" et chacun un "Gérant").

Les Gérants sont élus par une résolution des associés pour une durée illimitée. Un gérant peut être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment par une décision des associés.

En cas de vacance d'un poste d'un Gérant pour cause de décès, démission ou toute autre cause, les gérants restants pourront élire, à la majorité des votes, un Gérant pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la confirmation de cette élection par les associés.

Art. 18. Le Conseil de Gérance peut nommer un président parmi ses membres ainsi qu'un vice-président. Il pourra alors être désigné un secrétaire, gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès verbaux des conseils de gérance et des associés.

Les réunions du Conseil de Gérance seront convoquées par le président ou par deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président est tenu de présider toutes les réunions d'associés et tous les Conseils de Gérance, cependant en son absence les associés ou les membres du Conseil de Gérance pourront nommer un président pro-tempore par vote à la majorité des voix présentes à cette réunion ou à ce conseil.

Un avis écrit portant sur toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt quatre heures avant la date prévue pour ladite réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation écrite sur accord de chaque gérant donné par écrit en original, téléfax ou e-mail.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions du Conseil de Gérance au cours desquelles l'ensemble des Gérants sont présents ou représentés et ont déclaré avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de la réunion ainsi que pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution adoptée préalablement par le Conseil de Gérance.

Tout Gérant peut se faire représenter aux Conseils de Gérance en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, soit par un moyen de communication électronique dont l'authenticité aura pu être établie, un autre gérant comme son mandataire. Un Gérant peut représenter un ou plusieurs de ses co-gérants.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des membres est présente ou représentée à une réunion du Conseil de Gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à une telle réunion.

Au cas où un Gérant de la Société aurait un intérêt personnel opposé dans une quelconque affaire de la Société (autre qu'un intérêt opposé survenu en sa qualité de gérant, préposé ou employé d'une autre partie en cause) ce gérant devra informer le Conseil de Gérance d'un tel intérêt personnel et opposé et il ne pourra délibérer ni prendre part au vote sur cette affaire. Un rapport devra, par ailleurs, être fait au sujet de l'intérêt personnel et opposé de ce gérant à la prochaine assemblée des associés.



Tout Gérant peut participer à la réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et communiquer entre elles. Une réunion peut ainsi ne se tenir qu'au moyen d'une conférence téléphonique. La participation par ce moyen à une réunion est considérée avoir été assurée en personne.

Le Conseil de Gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions portant sur un ou plusieurs documents par voie circulaire pourvu qu'elles soient prises après approbation de ses membres donnée au moyen d'un écrit original, d'un facsimile, d'un e-mail ou de tous autres moyens de communication. L'intégralité formera le procès-verbal attestant de la résolution prise.

Art. 19. Les procès-verbaux des Conseils de Gérance seront signés par le président et, en son absence, par le président pro-tempore qui aurait assumé la présidence d'une telle réunion, ou par deux Gérants.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou par deux Gérants.

Art. 20. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts aux associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société pour la gestion journalière, à tout Gérant ou Gérants, qui à leur tour peuvent constituer des comités délibérant dans les conditions déterminées par le Conseil de Gérance. Il peut également conférer des pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, gérant ou non, nommer et révoquer tous préposés, employés et fixer leurs émoluments.

Le Conseil de Gérance peut en tout discrétion établir des comités, tel que des comités de rémunérations ou comité audit, et leur octroyer des droits spécifiques.

Certaines décisions concernant les sociétés du Groupe ne devront pas être prise par les Affiliés dans l'accord préalable écrit du Conseil de Gérance. Ces décisions sont listées dans tout Pacte d'Associés.

Art. 21. La Société sera engagée par la seule signature de chacun des Gérants de la Société ou encore par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auraient été délégués par le Conseil de Gérance.

Art. 22. Pour autant que la Loi luxembourgeoise l'autorise et à condition que décharge ait été accordée par l'assemblée générale des associés concernant toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions, les gérants, commissaires aux comptes, secrétaires, employés ou agents de la Société seront indemnisés sur l'actif de la Société contre toute action, coûts, charges, pertes, dommages et dépenses qu'ils auront encouru pour cause de signature de contrats ou de tout action effectuée ou omise directement ou indirectement liée à l'exercice de leurs fonctions, excepté s'ils les ont encouru suite à leur propre acte de malveillance, négligence, ou défaut et excepté selon les provisions de l'article 59 paragraphe 2 de la Loi luxembourgeoise sur les sociétés, et aucun d'entre eux ne devra être responsable collectivement pour un acte, négligence ou défaut commis par l'un ou l'autre d'entre eux, ou pour avoir agi conjointement dans un but de conformité, ou encore pour un banquier ou toute autre personne auprès duquel des actifs de la Société pourraient être déposés, ou pour un banquier, broker ou toute autre personne dans les mains desquelles des actifs de la Société ont été remis, ou pour un défaut de titre de la Société pour l'achat de tout bien, pour l'absence ou l'invalidité de titres détenus la Société alors que des fonds de la Société ont été investis, pour toute perte ou dommage occasionné par une erreur de jugement ou d'inadvertance de leur part, pour toute perte, dommage ou inconvénients de toute sorte qui se produiraient dans l'exercice de leurs fonctions respectives ou en relation avec leurs fonctions, excepté s'ils sont causés par leur propre malveillance, négligence ou défaut.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 23. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il s'en suit que toutes les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Toute émission de parts sociales suite à la conversion d'obligations convertibles ou d'autres instruments financiers similaires entraîne la convocation préalable d'une assemblée générale d'associés conformément aux dispositions de l'Article 7 ci-dessus. Pour les besoins de la conversion, chaque obligation convertible ou autre instrument financier similaire sera considérée comme une souscription de parts sociales à émettre lors de la conversion.

E. Exercice social - Bilan - Répartitions

- Art. 24. L'exercice social commencera le 1 er janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 25.** Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.



Le solde créditeur du compte de pertes et profits après déduction tous dépenses, amortissements, charges et provisions représentent le bénéfice net de la société.

Chaque année il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net qui sera alloué à la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint dix pourcent du capital social, étant entendu que ce prélèvement doit reprendre jusqu'à ce que le fond de réserve soit entièrement reconstitué si, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, il a été entamé.

- **Art. 26.** La décision de distribuer des fonds et la détermination du montant d'une telle distribution seront prises par les associés conformément aux dispositions suivantes du présent article 26.
- a) Les détenteurs de Part Sociales Préférentielles ont droit aux dividendes préférentiels annuels (les "Dividendes Préférentiels") calculé sur base (i) du capital social initialement apporté à cette catégorie de Parts Sociales Préférentielles, en ce compris la valeur nominale de la catégorie de Parts Sociales Préférentielles concernée ainsi que la prime d'émission (non encore repayée) (le "Montant Part Sociale Préférentielle") ainsi que (ii) des Dividendes Préférentielles attribués à cette catégorie de Parts Préférentielles non distribués mais alloués à une réserve spéciale les années précédentes (la "Réserve Spéciale Parts Sociales Préférentielles"), au taux annuel suivant:
- les détenteurs de Parts Sociales Préférentielle de catégorie B1 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de neuf virgule vingt-cinq pourcent (9,25%) du Montant Part Sociale Préférentielle et de la Réserve Spéciale Parts Sociales Préférentielles appartenant aux Parts Sociales Préférentielle de catégorie B1 détenus par eux, puis,
- les détenteurs de Parts Sociales Préférentielle de catégorie B2 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de neuf virgule cinquante pourcent (9,50%) du Montant Part Sociale Préférentielle et de la Réserve Spéciale Parts Sociales Préférentielles appartenant aux Parts Sociales Préférentielle de catégorie B2 détenus par eux, puis,
- les détenteurs de Parts Sociales Préférentielle de catégorie B3 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de neuf virgule soixante-quinze pourcent (9,75%) du Montant Part Sociale Préférentielle et de la Réserve Spéciale Parts Sociales Préférentielles appartenant aux Parts Sociales Préférentielle de catégorie B3 détenus par eux, puis,
- les détenteurs de Parts Sociales Préférentielle de catégorie B4 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de dix pourcent (10%) du Montant Part Sociale Préférentielle et de la Réserve Spéciale Parts Sociales Préférentielles appartenant aux Parts Sociales Préférentielle de catégorie B4 détenus par eux, puis,
- les détenteurs de Parts Sociales Préférentielle de catégorie B5 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de dix virgule vingt-cinq pourcent (10,25%) du Montant Part Sociale Préférentielle et de la Réserve Spéciale Parts Sociales Préférentielles appartenant aux Parts Sociales Préférentielle de catégorie B5 détenus par eux, puis,
- les détenteurs de Parts Sociales Préférentielle de catégorie B6 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de dix virgule cinquante pourcent (10,50%) du Montant Part Sociale Préférentielle et de la Réserve Spéciale Parts Sociales Préférentielles appartenant aux Parts Sociales Préférentielle de catégorie B6 détenus par

Dans la mesure où des Dividendes Préférentiels ne sont pas distribués une année, malgré l'existence de profits distribuables, le montant des Dividendes Préférentiels devra (i) être alloué à la Réserve Spéciale Parts Sociales Préférentielles de chaque catégorie de Parts Préférentielles et (ii) être disponible pour des distributions préférentielles à chaque détenteur de ces Parts Sociales Préférentielles lors de la distribution de dividendes suivante de la Société, sous réserve de l'approbation des associés par résolutions des associés.

Si les Dividendes Préférentiels ne sont pas distribués ou alloués à la Réserve Spéciale Parts Sociales Préférentielles, conformément aux dispositions qui précédent pendant une ou plusieurs années (e.g. dans le cas de profits ou réserves insuffisants ou si des résolutions des associés n'ont pas été approuvées), le droit à des Dividendes Préférentiels continuera de courir jusqu'à ce qu'ils soient entièrement payés. Si par la suite des profits sont réalisés, le droit à des Dividendes Préférentiels court et devient payable, préférentiellement, mettant le détenteur dans une position équivalente à celle si les Dividendes Préférentiels avaient accru chaque année (l'"Allocation Catch-Up").

Dans tous les cas, les dividendes peuvent seulement être distribués et les parts sociales rachetées suite à une décision des associés et dans la mesure où la Société a des sommes distribuables au sens de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses amendements relatifs et conformément aux dispositions applicables de ladite loi.

b) Ensuite, les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A1 seront habilités à recevoir, pro rata, un dividende préférentiel pour un montant de zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A1 émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A2 seront ensuite habilités à recevoir, pro rata, un dividende préférentiel pour un montant de zéro virgule trente pourcent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A2 émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A3 seront habilités à recevoir, pro rata, un dividende préférentiel pour un montant de zéro virgule trente-cinq pourcent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A3 émises par la Société. Et, enfin, les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A4 seront habilités à recevoir, pro rata,



un dividende préférentiel pour un montant de zéro virgule quarante pourcent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A4 émises par la Société.

Ensuite, les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A1 auront droit de recevoir le montant restant.

Afin d'éviter tout doute, les paiements faits sous b) seront faits pari passu entre les détenteurs des catégories de Parts Sociales Ordinaires.

Si au moment de la distribution, la première catégorie restante de parts sociales ordinaires (par ordre numérique, i.e. initialement catégorie de parts sociales ordinaires A1) a été rachetée et annulé, le montant restant de toute distribution de dividende sera alloué à la première catégorie de parts sociales qui suit (e.g. initialement catégorie de parts sociales ordinaires A2).

Nonobstant les dispositions précédentes, le conseil de gérance est autorisé à déclarer et payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) conformément aux dispositions relatives à la distribution décrites dans les précédentes dispositions du présent article 26 avant la fin de l'exercice social et conformément aux dispositions légales applicables.

Afin de dissiper tout doute, les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires auront le droit de recevoir un dividende ou dividende intérimaire, y compris tout repaiement de capital social, seulement dans le cas où, soit (i) ce dividende ou dividende intérimaire a été approuvé par une résolution des associés avec une majorité de 75% des détenteurs de Parts Sociales Préférentielles ou si (ii) (a) toutes les distributions de dividendes qui ont lieu sous l'article 26 concernant les Parts Sociales Préférentielles ont été entièrement payées aux détenteurs des Parts Sociales Préférentielles selon l'ordre numérique (e.g. initialement les parts sociales préférentielles de catégorie B1) et (b) toutes les Parts Sociales Préférentielles ont été repayées et toute prime d'émission apportée aux Parts Sociales Préférentielles a été repayée aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles selon l'ordre numérique (e.g. initialement les parts sociales préférentielles de catégorie B1). Dans la mesure où il n'y a pas de fonds distribuables suffisants pour repayer tout le Montant Part Sociale Préférentielle ou tous les Dividendes Préférentiels, les paiements seront faits aux détenteurs des Parts Sociales Préférentielles dans l'ordre réciproque au taux auquel les Dividendes Préférentiels accrus (i.e. dans l'ordre suivant B1, B2, B3, B4, B5 et B6).

Tout montant distribuable restant dans la Société, s'il y en a, sera payé au pro rata entre les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 27. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des Parts Sociales Ordinaires détenues dans la Société, étant entendu que (i) en premier, la dette externe sera repayée, (ii) ensuite tous montants distribuables restants seront alloués en premier aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles, selon l'ordre établit dans l'article 26 lit. b) ci-dessus, dans la mesure où cela est nécessaire pour payer (a) tout Montant Parts Préférentielles non payé et (b) des Dividendes Préférentiels accrus et non payés, en ce inclus tout montant alloués à la Réserve Spéciale Parts Sociales Préférentielles ainsi que l'Allocation Catch-Up conformément à l'article 26 lit a) para. 3. ci-dessus.

Art. 28. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

G. Définitions

Art. 29. Les termes définit dans ces statuts auront les significations suivantes:

"Affiliés" signifie

- a) lorsque cela est utilisé conformément à une personne spécifique qui n'est pas un individu, un affilié (verbundenes Unternehmen) de l'Investisseur tel que définit dans la Section 15 du German Stock Corporation Act (Aktiengesetz, AktG);
 - b) lorsque cela est utilisé pour l'Investisseur Permira, en particulier et en plus du point a):
- i. tout Fonds Permira et tout autre Fond ou toute autre entité Permira qui est représenté par le même associé commandité (ou un affilié dans le sens qui lui est donné dans la sec.15 du Code Fiscal Allemand ((Aktiengesetz, AktG) ou agissant à travers le même nominee (ou un affilié tel que définit dans la sec.15 du Code Fiscal Allemand (Aktiengesetz, AktG) que tous les Fonds Permira;
- ii. tout associé commandité, associé commanditaire, trustee, nominee ou gérant de ou conseiller des Fonds Permira; et
- iii. tout Projet de Co-Investissement des Fonds Permira, ou toute personne détenant des actions ou d'autres intérêts sous ce projet ou a droit à des bénéfices sur ces actions ou autres intérêts sous ce projet;
 - c) lorsque cela est utilisé pour un Investisseur autre qu'un Investisseur Permira, et en plus du point a):
- i. toute personne qui est contrôlée par ou gérée par le même associé commandité, trustee, nominee ou gérant de ou conseiller de cet Investisseur;
- ii. tout associé commandité, associé commanditaire, trustee, nominee ou gérant de ou conseiller de cet Investisseur; et



iii. tout Projet de Co-Investissement de cet Investisseur, ou toute personne détenant des actions ou d'autres intérêts sous ce projet ou a droit à des bénéfices sur ces actions ou autres intérêts sous ce projet;

mais qui exclut tout sociétés du portefeuilles de l'Investisseur;

d) lorsque cela est utilisé en relation avec une certaine personne qui est un individu, toute personne qui est connectée avec cette certaine personne tel que définit dans la sec.15 du Code Fiscal Allemand (Aktiengesetz, AktG);

"BidCo" signifie Kallisto Einhundertste Vermögensverwaltungs-GmbH, une Gesellschaft mit beschränkter Haftung constituée en Allemagne et enregistrée au registre de commerce auprès de la court de Frankfurt am Main sous HRB 98571, ayant son siège social à Mainzer Landstraße 46, 60325 Frankfurt am Main.

"Cible" signifie CABB International GmbH, une société à responsabilité limitée, constituée en Allemagne et immatriculée au registre de commerce auprès des courts de Francfort sous HRA 102406, ayant son siège social à Otto-Volger-Strasse 3c, 65843 Sulzbach am Taunus, Allemagne.

"Disposer" signifie en relation avec toutes parts sociales, ou intérêts bénéficiaires, directement ou indirectement, de:

- a) vendre, céder, transférer ou disposer autrement d'elles;
- b) créer ou autoriser toutes Sûretés sur celles-ci;
- c) énoncer (par renonciation ou autre) qu'une autre personne doit, ou assigner le droit à, les recevoir;
- d) entrer dans tout contrat en relation avec les votes ou droits économiques ou autres attachés à ces parts, y compris par le biais d'assurance, hedging, option, swaps (soit réglé physiquement ou en numéraire, et y compris des retours total de swaps); ou
 - e) accepter, avec ou sans condition suspensive ou subséquente, de faire ce qui précède,
 - et "Disposition" et "Disposé" sera construit en conséquence.
 - "Emission de Parts Sociales d'Urgence" a le sens qui lui est donné à l'article 13.

"Entrée en Bourse" signifie l'application pour une entrée en bourse sur un marché boursier internationalement reconnu de tout ou partie des titres en capital dans toutes Sociétés du Groupe (sous réserve de la transformation de cette Société du Groupe en une forme juridique qui permet l'admission sur le marché).

"Fond" signifie tout unit trust, investment trust, société d'investissement, limited partnership, general partnership, collective investment scheme selon la section 235 FSMA, fonds de pension, compagnie d'assurance, personne autorisée sous le FSM ou toute autre entité, et dans tous les cas dont les actifs sont gérés professionnellement pour des besoins d'investissement;

"Groupe" (excepté spécifiquement définit autrement) signifie la Société et ces entreprises filiales (y compris le Groupe Cible à partir du Closing tel que définit dans le SPA) et "membre du Groupe" et "Société du Groupe" sera définit en conséquence.

"Investisseurs" signifie l'Investisseur Permira, ainsi que toute personne qui a adhéré au Pacte d'Associé et est qualifié d'Investisseur.

"Investisseur Majoritaire" signifie les Investisseurs qui détiennent la majorité de toutes les Parts Sociales Ordinaires émis aux Investisseurs

"Investisseur Permira" signifie Monitchem S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée au Luxembourg, ayant son siège social au 282 route de Longwy, L-1940 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 185.498.

"Jours Ouvrables" signifie un jour autre qu'un samedi, dimanche ou jour férié à Londres, Francfort et Luxembourg.

"Management KGs" signifie CABB CO-INVESTMENT 1 GmbH & Co. KG, une Kommanditgesellschaft constituée en Allemagne et immatriculée au registre de commerce auprès des courts de Francfort sous HRA 102406, ayant son siège social à Mark-Twain-Straße 4, 81245 Munich, Allemagne et CABB Co-Investment 2 GmbH & Co. KG, a limited partnership (Kommanditgesellschaft) une Kommanditgesellschaft constituée en Allemagne et immatriculée au registre de commerce auprès des courts de Francfort sous HRA 102388, ayant son siège social à Mark-Twain-Straße 4, 81245 Munich, Allemagne.

"Pacte d'Associés" signifie tout pacte d'associé conclu de temps à autre par les associés de la Société.

"SPA" signifie le contrat de vente et d'achat conclut le 17 avril 2014 avec BidCo en tant qu'acheteur, pour l'acquisition de la Cible.

"Sûretés" signifie des gages, charges, hypothèques, option, restriction, droit de premier refus, droit de préemption, droit des tiers ou intérêt, toutes autres sûretés de toute sorte ou nature, ou tout autre type de contrat ayant des effets similaires.

"Terme" signifie l'augmentation de capital qui a lieu au niveau de la Société le 20 juin 2014;

"Titres" signifie les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales Préférentielles et tout autre titre en capital, preferred equity certificates, preferred equity certificates convertibles, notes, prêts d'associés, intérêts bénéficiaires, warrants, options, obligations, debentures et tout autre titres émis ou qui a été proposé pour émission par la Société à ces associés.

"Valeur Juste de Marché" signifie la valeur de marché des Titres à une valeur qui était reflétée dans la dernière évaluation faite par l'Investisseur Permira qui se base sur les lignes directrices EVCA, étant entendu qu'aucune déduction pour illiquidité ne devra être faite. Si il y a un conflit entre les parties concernant la Valeur Juste de Marché et à savoir si celle-



ci est bien la valeur de marché, la valeur de marché correcte devra être établie par un comptable indépendant travaillant dans une firme d'audit réputée (une des "Big Four") et qui ne sera pas identique au réviseur ou à la firme qui a certifié les deux dernières évaluations du fonds de l'Investisseur Permira, qui sera désigné ou instruit conjointement pour cette évaluation par les parties qui ont contesté la Valeur Juste de Marché comme étant la valeur correcte de marché. Les coûts liés à cette évaluation par le réviseur seront supportés conjointement par les parties qui ont indiqué que la valeur correcte de marché était supérieure à la Valeur Juste de Marché, si la valeur correcte de marché a été déterminée par le réviseur comme étant égale ou en-dessous de la Valeur Juste de Marché ou conjointement par les parties qui ont indiqué que la valeur correcte de marché était égale ou en-dessous de la Valeur Juste de Marché, si la valeur correcte de marché a été déterminée par le réviseur comme étant supérieure à la Valeur Juste de Marché. La valeur correcte de marché déterminée par le réviseur sera la "Valeur Juste de Marché" pour les besoins de l'article 12.

"Vente" signifie toute vente directe ou indirecte et transfert des parts sociales détenues par les Investisseurs (et proportionnellement au pro rata les autres Titres) qui n'est pas faite à un Affilié de cet Investisseur ou un autre Investisseur, et qui n'est pas fait lors d'une syndication conformément à tout Pacte d'Associé, car pour ces besoins une vente directe ou indirecte et un transfert par les Fonds Permira (pas à un Affilié ou lors d'une syndication).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des parties comparantes, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 juillet 2014. Relation: LAC/2014/30938. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Référence de publication: 2014098442/1333.

(140116504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Gaspars' S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 39, rue de Macher.

R.C.S. Luxembourg B 70.710.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014091091/10.

(140108208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

Mobility Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 119.718.

Extrait du Conseil d'Administration du 20 juin 2014

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, avec effet immédiat.

Le Conseil d'Administration constate que l'adresse professionnelle de Madame Céline JULIEN est actuellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014093018/13.

(140110818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2014.



Generali North American Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 1.582.580,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 148.432.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014091073/9.

(140108150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

Enovos International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 11.723.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2014

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2014 que le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Marco HOFFMANN, Président du Conseil d'Administration, né le 11.1.1966 à Luxembourg et ayant son adresse professionnelle à 19, boulevard Royal L-2449 Luxembourg

Benoît GAILLOCHET, Premier Vice-Président du Conseil d'Administration, né le 04.09.1972 à Senlis (France) et ayant son adresse professionnelle à 20, Place Vendôme F-75001 Paris

Tom THEVES, Second Vice-Président du Conseil d'Administration, né le 23.07.1969 à Luxembourg et ayant son adresse professionnelle à 19, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg

Stephan ILLENBERGER, Troisième Vice-Président du Conseil d'Administration, né le 11.04.1959 à Bremen (Allemagne) et ayant son adresse professionnelle à 24, avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg

Uwe LEPRICH, né le 11.04.1959 à Rahden (Allemagne) et ayant son adresse professionnelle à Waldhausweg 14 D-66123 Saarbrücken

Fernand FELZINGER, Administrateur, né le 09.02.1957 à Sarrebourg (France) et ayant son adresse professionnelle à 43, rue Johnson F-78600 Maisons-Laffite

Pierre FRANCK, Administrateur, né le 31.10.1963 à Hamburg (Allemagne) et ayant son adresse professionnelle à 19 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg

Peter FRANKENBERG, Administrateur, né le 12.10.1961 à Hamm (Allemagne) et ayant son adresse professionnelle à Brusseler Platz 1 D-45131 Essen

Patrizia LUCHETTA, Administrateur, née le 25.03.1964 à Luxemburg et ayant son adresse professionnelle à 19, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg

Peter PICHL, Administrateur, né le 14.09.1965 à Soest (Allemagne) et ayant son adresse professionnelle à Kruppstrasse 5 D-45128 Essen

Werner ROOS, Administrateur, né le 03.01.1949 à Koblenz (Allemagne) et ayant son adresse privée à Brandenburgerstrasse 22 D-66424 Homburg/Saar

Geneviève SCHLINK, Administrateur, née le 04.07.1976 à Luxembourg et ayant son adresse professionnelle à 7, rue du Saint Esprit L-1012 Luxembourg

Eric VON SCHOLZ, Administrateur, né le 26.06.1969 à Bruxelles (Belgique) et ayant son adresse professionnelle à Friedrichstrasse 200 D-10117 Berlin

Charles HUTMACHER, Administrateur et représentant du personnel, né le 28.10.1958 à Steinfort et ayant son adresse professionnelle à 2, rue Thomas Edison L-1445 Strassen

Markus KUHN, Administrateur et représentant du personnel, né le 01.02.1964 à Blieskastel/Saar (Allemagne) et ayant son adresse professionnelle à Am Halberg 3 D-66121 Saarbrücken

Georges REUTER, Administrateur et représentant du personnel, né le 06.11.1967 à Ettelbruck et ayant son adresse professionnelle à 2, rue Thomas Edison L-1445 Strassen

Tous les mandats courent jusqu'à l'assemblée générale de 2020 statuant sur les comptes de l'année 2019.

Référence de publication: 2014098109/43.

(140117054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck